

**INSTABILITE DE FALAISE MORTE
PROMONTOIRE NOTRE DAME DE BONSECOURS A DIEPPE
EBOULEMENTS DE FALAISE
PROTECTION DES BIENS ET DES PERSONNES
DEMANDE DE SUBVENTION
TRAVAUX A COURT TERME : CONSOLIDATION DU SITE
PAR INJECTIONS DE SABLE / CIMENT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :36

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. ANCELOT, M. BAZIN, Mme BOSANSKY.

Pouvoirs ont été donnés par M. ANCELOT, M. BAZIN, Mme BOSANSKY respectivement à M. BLONDEL, M. WILKINSON, Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Edouard LEVEAU, Maire, expose que le site de Bonsecours qui surplombe la rive droite du chenal d'accès au port de Dieppe ainsi que les installations transmanches sur la commune de Dieppe a subi de nombreuses dégradations qui se traduisent par des fissures importantes situées à une vingtaine de mètres du bord de la falaise et par des éboulements et de nombreux ravinements.

Ces formes d'instabilité ont été provoquées par les fortes pluies qui imbibent les terrains depuis la fin 1999, les pluies de janvier 2001 ayant été le facteur déclenchant les mouvements constatés.

La présence de vides dans le massif rocheux (cavités anthropiques / gobes), dont le volume après visite et relevé de géomètre s'est révélé beaucoup plus important que prévu, est le facteur prépondérant dans les instabilités de la voirie et de la partie occupée par le calvaire.

Ce site a été visité, diagnostiqué par le CETE de Rouen, le BRGM, la DDE maritime, les services de la Ville et le club spéléo dieppois.

Un arrêté de péril concernant cette zone dans son ensemble doit être mis en place et les périmètres de protection déjà pré-positionnés doivent être maintenus voire renforcés jusqu'aux travaux de confortement et stabilisation du site.

Travaux et études à envisager à court terme :

Les préconisations suivantes résultent du diagnostic de terrain et sont résumées dans un rapport du BRGM (réf. 2001 – PIR – 113) de mars 2001 :

- ◆ Ampleur des vides résiduels inaccessibles à cerner à l'aide de sondages de reconnaissance sur le promontoire ou toute autre méthode adéquate.
- ◆ Comblement par injections de sable / ciment dans les zones de vide afin de consolider l'ensemble du massif,
- ◆ Procéder à l'habillage de la crête de falaise sur le pourtour du blockhaus dont les remblais de part et d'autre sont entraînés vers le vide à chaque nouvelle pluie importante et création d'un dispositif de protection en pied de versant, « digue » permettant de protéger les espaces utilitaires (parking transmanche) et végétalisation de l'ensemble.

⇒ **Estimation totale : 2 millions de Francs TTC**

Il est donc proposé au Conseil Municipal,

1/ d'adopter les dispositions ci-dessus présentées,

2/ de solliciter toutes subventions utiles auprès du Conseil Général, de l'Etat et des différents organismes concernés,

3/ d'autoriser M. le Maire à signer, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, les marchés négociés des travaux sans limitation de montant (conformément aux dispositions de l'article 104.1.4° du Code des Marchés Publics : procédure motivée par l'urgence impérieuse) avec les entreprises retenues après une consultation.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 AVRIL 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**INSTABILITE DE FALAISE MORTE
PROMONTOIRE NOTRE DAME DE BONSECOURS A DIEPPE
EBOULEMENTS DE FALAISE
PROTECTION DES BIENS ET DES PERSONNES
DEMANDE DE SUBVENTION
TRAVAUX A MOYEN TERME : SUPPRESSION DES DEVERSEMENTS
DES EAUX DE PLUIE EXCEDENTAIRES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :36

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. ANCELOT, M. BAZIN, Mme BOSANSKY.

Pouvoirs ont été donnés par M. ANCELOT, M. BAZIN, Mme BOSANSKY respectivement à M. BLONDEL, M. WILKINSON, Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Edouard LEVEAU, Maire, expose que le site de Bonsecours qui surplombe la rive droite du chenal d'accès au port de Dieppe ainsi que les installations transmanches sur la commune de Dieppe a subi de nombreuses dégradations qui se traduisent par des fissures importantes situées à une vingtaine de mètres du bord de la falaise et par des éboulements et de nombreux ravinements.

Ces formes d'instabilité ont été provoquées par les fortes pluies qui imbibent les terrains depuis la fin 1999, les pluies de janvier 2001 ayant été le facteur déclenchant les mouvements constatés.

Ce site a été visité, diagnostiqué par le CETE de Rouen, le BRGM, la DDE maritime, les services de la Ville et le club spéléo dieppois.

Un arrêté de péril concernant cette zone dans son ensemble doit être mis en place et les périmètres de protection déjà pré-positionnés doivent être maintenus voire renforcés jusqu'aux travaux de confortement et stabilisation du site.

Travaux et études à envisager à moyen terme :

Les phénomènes d'instabilité de la falaise sont accrus lors des très fortes pluies par l'exutoire des eaux de débordement. Aussi, est-il nécessaire de modifier l'évacuation des eaux de pluie excédentaires pour supprimer tout déversement dans la zone fragile.

Le schéma directeur d'assainissement réalisé par la Sétude et intitulé « Etude pour l'Amélioration de la Qualité des Eaux Superficielles douces et marines » est le document de base qui permet de proposer des solutions.

Ces solutions ont fait l'objet d'une étude de faisabilité par le cabinet d'études Sogeti en mars 2001.

Les travaux consistent à reconstruire des canalisations plus fortement dimensionnées (Ø 700 à Ø 1000) en lieu et place des canalisations existantes à travers Neuville et à dévier ces eaux à partir de la rue Alfred Blanc par un chemin direct vers la mer sans traverser le centre ville.

⇒ **Estimation totale : 8 millions de Francs TTC**

Ces travaux pourraient être réalisés après obtention du plan de financement et des autorisations administratives nécessaires sur les exercices 2002 / 2003.

Il est donc proposé au Conseil Municipal,

1/ d'adopter les dispositions ci-dessus présentées,

2/ de solliciter toutes subventions utiles auprès du Conseil Général, de l'Etat et des différents organismes concernés,

3/ de mettre en œuvre toutes les dispositions administratives et techniques nécessaires :

- ⇒ lancement d'une consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre,
- ⇒ demande d'autorisation relative à la loi sur l'eau,
- ⇒ établissement d'un dossier de consultation des entreprises.

4/ d'engager toutes procédures de négociation et d'établir toutes servitudes d'autorisation avec les propriétaires de terrains privés si nécessaire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**RUE DU CHATEAU D'EAU - EBOULEMENT DU TALUS
ET FERMETURE DE LA VOIE
MISSIONNEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. ANCELOT, Mme BOSANSKY.

Pouvoirs ont été donnés par M. ANCELOT, Mme BOSANSKY respectivement à M. BLONDEL., Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Edouard LEVEAU, Maire, expose que le talus de la rue du Château d'Eau s'est effondré le vendredi 23 mars 2001 suite aux fortes pluviométries de ces derniers mois.

Il en résulte, en bordure immédiate de voie publique, un dénivelé important de plus de 30 mètres rendant toute circulation impraticable sur un tronçon de 60 mètres linéaires.

Les services techniques ont mis en sécurité provisoire le site tout en laissant une traversée piétonne et 2 roues possible.

Il est proposé au Conseil Municipal de missionner un bureau d'études géotechnique afin de proposer toute solution appropriée en vue de stabiliser le site et de rétablir la circulation.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition ci-dessus.

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**DEGATS OCCASIONNES A LA COPROPRIETE
DES HAUTS DE VILLIERS PAR LA CHUTE D'UNE FALAISE
CONSECUTIVE AUX DERNIERES INTEMPERIES
AIDE EXCEPTIONNELLE DE LA COMMUNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. ANCELOT, Mme BOSANSKY.

Pouvoirs ont été donnés par M. ANCELOT, Mme BOSANSKY respectivement à M. BLONDEL., Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Edouard LEVEAU, Maire, expose que le 21 septembre 2000, le Conseil Municipal a délibéré suite à l'effondrement d'une partie de la falaise aux Hauts de Villiers pour apporter une aide exceptionnelle (30 000 Frs TTC) de la Ville à la copropriété pour procéder aux travaux de déblaiement et d'enlèvement des matériaux afin que celle-ci puisse réaliser les travaux de confortement nécessaires de la falaise côté nord. Ces travaux sont aujourd'hui réalisés.

La copropriété de la résidence les Hauts de Villiers attire une fois de plus l'attention de la Ville de Dieppe sur l'effondrement d'un nouveau pan de falaise survenu côté opposé aux confortements déjà réalisés.

En effet, la crête de la falaise constituée d'argile à silex qui borde la résidence côté sud s'est effondrée, empêchant la réalisation d'un ouvrage de protection.

Considérant :

⇒ que la copropriété doit réaliser dans les prochains jours cet ouvrage de protection,

il est proposé au Conseil Municipal d'apporter une nouvelle aide exceptionnelle sous la forme de la prise en charge des travaux de déblaiement et d'enlèvement des matériaux qui permettront ensuite à la copropriété de réaliser les travaux nécessaires.

L'évaluation financière de cette aide s'élève à 15 000 Frs TTC.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 AVRIL 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**DELEGATION D'ATTRIBUTIONS AU MAIRE.
COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES.**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. ANCELOT, Mme BOSANSKY.

Pouvoirs ont été donnés par M. ANCELOT, Mme BOSANSKY respectivement à M. BLONDEL., Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

M. le Maire rend compte des décisions prises depuis la séance du Conseil Municipal du 1^{er} mars dernier en vertu de la délégation de pouvoirs qui avait été attribuée à Monsieur Christian CUVILLIEZ par délibération du Conseil Municipal du 07 AVRIL 1996.

↳ CIMETIERE DE JANVAL. RACHAT D'UNE CONCESSION. DEMANDE DE M. BARBIER. RETROCESSION DE 629,40 F

↳ ENTENTE SPORTIVE JANVALAISE. CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX MUNICIPAUX. STADE AUGUSTE DELAUNE. AVENANT N° 1.

- ↳ FORUM PREVENTION TOXICOMANIE DES 6 ET 7 AVRIL 2001. REPRESENTATIONS DE THEATRE INTERACTIF. TITULAIRE : COMPAGNIE "LE THEATRE DU CHAOS". COUT DE LA PRESTATION : 20 564 F T.T.C.

- ↳ CONSEILS JURIDIQUES EN DROIT DES ASSOCIATIONS ET EN DROIT SOCIAL. REGLEMENT D'HONORAIRES. CABINET FIDAL. MONTANT DES HONORAIRES : 5 980 F T.T.C.

- ↳ COPROPRIETE DU TALOU. ASSISTANCE DE LA VILLE. REPRESENTATION ET DEFENSE DE SES INTERETS. INTERVENTION DE MAITRE GARRAUD. REGLEMENT DES HONORAIRES.

- ↳ REDACTION ET MISE A JOUR D'UN GUIDE TOURISTIQUE SUR DIEPE EN LANGUE ANGLAISE. MISSION CONFIEE A PETER AVIS. MONTANT DE LA PRESTATION : 21 000 F T.T.C.

- ↳ CIMETIERES DE JANVAL, DU POLLET, DE NEUVILLE ANCIEN. ARRETE DE REPRISE DE CONCESSIONS TEMPORAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 AVRIL 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE DEPUTE MAIRE,**

<p style="text-align: center;">COMMISSIONS MUNICIPALES COMPOSITION</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. ANCELOT, Mme BOSANSKY.

Pouvoirs ont été donnés par M. ANCELOT, Mme BOSANSKY respectivement à M. BLONDEL., Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L.2121.22 prévoit que le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'Administration, soit à l'initiative de ses membres.

Dans les communes de plus de 3500 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des Elus au sein de l'Assemblée communale.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1/ de créer pour la durée de son mandat 6 commissions municipales, à savoir

- **Commission 1** : Finances - Personnel - Contentieux - Concessions - Régies - Informatique - Gestion
- **Commission 2** : Affaires sociales - Santé - Logement - Vie familiale - Hygiène - Vaccinations - Personnes âgées - Petite Enfance - Jeunesse - Contrat Ville
- **Commission 3** : Urbanisme - Environnement - Economie - Transports - Circulation - Stationnement - Infrastructures - Travaux - Voirie
- **Commission 4** : Affaires scolaires et périscolaires - Formation
- **Commission 5** : Sport et culture
- **Commission 6** : Tourisme - Station balnéaire et casino - Animation - Fêtes et Cérémonies

2/ de fixer le nombre des membres pour chacune de ces 6 **commissions à 8** auxquels s'ajoute M. le Maire, Président de droit.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **APPROUVE** la création de ces 6 commissions composées de huit membres et du Maire, Président de droit.

3/ puis le Conseil Municipal procède à la désignation des membres **de ces 6 commissions municipales, par vote à bulletins secrets, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.**

COMMISSION N° 1 - FINANCES - PERSONNEL - CONTENTIEUX - CONCESSIONS - INFORMATIQUE - GESTION
--

SE PRESENTENT :

- ☞ **Liste de la majorité** : Christine Gallais, Patrick HOORNAERT, Maud MASSUGER, Caroline HUCHET, Jean BAZIN, Franck WILKINSON,
☞ **Liste de l'opposition** : Marie Catherine GAILLARD, Gérard JACQUELINE,

- Nombre de votants	39
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	39
- Nombre de bulletins blancs	-
- Nombre de bulletins nuls	-
- Suffrages valablement exprimés	39
- Quotient électoral	4,875

ONT OBTENU :

↳ **Liste de la majorité** : 30 suffrages, soit **6 sièges**, reste 0,75

↳ **Liste de l'opposition** : 9 suffrages, soit **1 siège**, reste 4,125

ATTRIBUTION DES SIEGES AU NOMBRE ENTIER :

↳ **Liste de la majorité** : **6 sièges** : Christine Gallais, Patrick HOORNAERT, Maud MASSUGER, Caroline HUCHET, Jean BAZIN, Franck WILKINSON,

↳ **Liste de l'opposition** : **1 siège** : Marie Catherine GAILLARD

ATTRIBUTION DU SIEGE RESTANT AU PLUS FORT RESTE :

- **Liste de l'opposition** : Gérard JACQUELINE

**SONT DONC ELUS A LA COMMISSION N°1 FINANCES - PERSONNEL -
CONTENTIEUX - CONCESSIONS - INFORMATIQUE - GESTION**

**Christine Gallais, Patrick HOORNAERT, Maud MASSUGER,
Caroline HUCHET, Jean BAZIN, Franck WILKINSON,
Marie Catherine GAILLARD, Gérard JACQUELINE,**



**COMMISSION N° 2 - AFFAIRES SOCIALES - SANTE - LOGEMENT - VIE
FAMILIALE - HYGIENE - VACCINATIONS - PERSONNES AGEES - PETITE
ENFANCE - JEUNESSE - CONTRAT VILLE**

SE PRESENTENT :

↳ **Liste de la majorité** : Marie Claude BELLENGER, Françoise BILLIEZ, Yvette SANNIER, Patricia LEVASSEUR, Dominique LETEURTRE, Roger LECUYER,

↳ **Liste de l'opposition** : Liliane BOSANSKY, Liliane LEGRAS,

- Nombre de votants39
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne39
- Nombre de bulletins blancs-
- Nombre de bulletins nuls-
- Suffrages valablement exprimés39
- Quotient électoral4,875

ONT OBTENU :

↳ **Liste de la majorité** : 30 suffrages, soit **6 sièges**, reste 0,75

↳ **Liste de l'opposition** : 9 suffrages, soit **1 siège**, reste 4,125

ATTRIBUTION DES SIEGES AU NOMBRE ENTIER :

↳ **Liste de la majorité** : **6 sièges** : Marie Claude BELLENGER, Françoise BILLIEZ, Yvette SANNIER, Patricia LEVASSEUR, Dominique LETEURTRE, Roger LECUYER,

↳ **Liste de l'opposition** : **1 siège** : Liliane BOSANSKY,

ATTRIBUTION DU SIEGE RESTANT AU PLUS FORT RESTE :

- **Liste de l'opposition** : Liliane LEGRAS,

**SONT DONC ELUS A LA COMMISSION N° 2 AFFAIRES SOCIALES -
SANTÉ - LOGEMENT - VIE FAMILIALE - HYGIENE - VACCINATIONS -
PERSONNES AGEES - PETITE ENFANCE - JEUNESSE - CONTRAT VILLE**

-
Marie Claude BELLENGER, Françoise BILLIEZ, Yvette SANNIER,
Patricia LEVASSEUR, Dominique LETEURTRE, Roger LECUYER,
Liliane BOSANSKY, Liliane LEGRAS,



**COMMISSION N° 3 - URBANISME - ENVIRONNEMENT - ECONOMIE -
TRANSPORT - CIRCULATION - STATIONNEMENT - INFRASTRUCTURES -
TRAVAUX - VOIRIE**

SE PRESENTENT :

↳ **Liste de la majorité** : Hubert VERGNORY, Pierre HAMEL, Patrick HOORNAERT, Monique COTIGNY, Maurice LEMASSON, Robert GRUEL,

↳ **Liste de l'opposition** : Gérard JACQUELINE, Daniel PARIS,

- Nombre de votants39
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne39
- Nombre de bulletins blancs -
- Nombre de bulletins nuls -
- Suffrages valablement exprimés39
- Quotient électoral4,875

ONT OBTENU :

↳ **Liste de la majorité** : 30 suffrages, soit **6 sièges**, reste 0,75

↳ **Liste de l'opposition** : 9 suffrages, soit **1 siège**, reste 4,125

ATTRIBUTION DES SIEGES AU NOMBRE ENTIER :

↳ **Liste de la majorité** : **6 sièges** : Hubert VERGNORY, Pierre HAMEL, Patrick HOORNAERT, Monique COTIGNY, Maurice LEMASSON, Robert GRUEL,

↳ **Liste de l'opposition : 1 siège** : Gérard JACQUELINE,

ATTRIBUTION DU SIEGE RESTANT AU PLUS FORT RESTE :

↳ **Liste de l'opposition** : Daniel PARIS,

SONT DONC ELUS A LA COMMISSION N° 3 - URBANISME - ENVIRONNEMENT - ECONOMIE - TRANSPORT - CIRCULATION - STATIONNEMENT - INFRASTRUCTURES - TRAVAUX - VOIRIE

Hubert VERGNORY, Pierre HAMEL, Patrick HOORNAERT,
Monique COTIGNY, Maurice LEMASSON, Robert GRUEL,
Gérard JACQUELINE, Daniel PARIS,



COMMISSION N° 4 - AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES - FORMATION

SE PRESENTENT :

↳ **Liste de la majorité** : Françoise BILLIEZ, Jean CARON, Caroline HUCHET, Christine LEVISTRE, Yvette SANNIER, Béatrice SAINT PAUL,

↳ **Liste de l'opposition** : Marie Catherine GAILLARD, Sandrine HUREL,

- Nombre de votants 39
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 39
- Nombre de bulletins blancs -
- Nombre de bulletins nuls -
- Suffrages valablement exprimés 39
- Quotient électoral 4,875

ONT OBTENU :

- **Liste de la majorité** : 30 suffrages, soit **6 sièges**, reste 0,75

- **Liste de l'opposition** : 9 suffrages, soit **1 siège**, reste 4,125

ATTRIBUTION DES SIEGES AU NOMBRE ENTIER :

↳ **Liste de la majorité** : **6 sièges** : Françoise BILLIEZ, Jean CARON, Caroline HUCHET, Christine LEVISTRE, Yvette SANNIER, Béatrice SAINT PAUL,

↳ **Liste de l'opposition** : **1 siège** : Marie Catherine GAILLARD,

ATTRIBUTION DU SIEGE RESTANT AU PLUS FORT RESTE :

↳ **Liste de l'opposition** : Sandrine HUREL,

SONT DONC ELUS A LA COMMISSION N° 4
- AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES - FORMATION

Françoise BILLIEZ, Jean CARON, Caroline HUCHET,

**Christine LEVISTRE, Yvette SANNIER, Béatrice SAINT PAUL,
Marie Catherine GAILLARD, Sandrine HUREL,**



COMMISSION N° 5 - SPORT ET CULTURE

SE PRESENTENT :

↳ **Liste de la majorité** : Frédérique LOOS, Pierre BLONDEL, Laurent MARTIN, Jean CARON, Patrick ANCELOT, Annie OUVRY,

↳ **Liste de l'opposition** : Arnaud COIGNET, Sandrine HUREL,

- Nombre de votants	39
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	39
- Nombre de bulletins blancs	-
- Nombre de bulletins nuls	-
- Suffrages valablement exprimés	39
- Quotient électoral	4,875

ONT OBTENU :

↳ **Liste de la majorité** : 30 suffrages, soit **6 sièges**, reste 0,75

↳ **Liste de l'opposition** : 9 suffrages, soit **1 siège**, reste 4,125

ATTRIBUTION DES SIEGES AU NOMBRE ENTIER :

↳ **Liste de la majorité** : **6 sièges** : Frédérique LOOS, Pierre BLONDEL, Laurent MARTIN, Jean CARON, Patrick ANCELOT, Annie OUVRY,

↳ **Liste de l'opposition** : **1 siège** : Arnaud COIGNET,

ATTRIBUTION DU SIEGE RESTANT AU PLUS FORT RESTE :

↳ **Liste de l'opposition** : Sandrine HUREL,

SONT DONC ELUS A LA COMMISSION N°, 5 - SPORT ET CULTURE

**Frédérique LOOS, Pierre BLONDEL, Laurent MARTIN, Jean CARON,
Patrick ANCELOT, Annie OUVRY, Arnaud COIGNET, Sandrine HUREL,**



COMMISSION N° 6 - TOURISME - STATION BALNEAIRE ET CASINO - ANIMATION - FETES ET CEREMONIES

SE PRESENTENT :

↳ **Liste de la majorité** : Laurent MARTIN, Maud MASSUGER, Hélène TESTELIN, Gérard MARTINE, Françoise LEMOINE, Ludovic DIETSCH,

↳ **Liste de l'opposition** : Christian CUVILLIEZ, Jean BEAUFILS,

- Nombre de votants	39
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	39

- Nombre de bulletins blancs	-
- Nombre de bulletins nuls	-
- Suffrages valablement exprimés	39
- Quotient électoral	4,875

ONT OBTENU :

↳ **Liste de la majorité** : 30 suffrages, soit **6 sièges**, reste 0,75

↳ **Liste de l'opposition** : 9 suffrages, soit **1 siège**, reste 4,125

ATTRIBUTION DES SIEGES AU NOMBRE ENTIER :

↳ **Liste de la majorité** : **6 sièges** : Laurent MARTIN, Maud MASSUGER, Hélène TESTELIN, Gérard MARTINE, Françoise LEMOINE, Ludovic DIETSCH,

↳ **Liste de l'opposition** : **1 siège** : Christian CUVILLIEZ,

ATTRIBUTION DU SIEGE RESTANT AU PLUS FORT RESTE :

↳ **Liste de l'opposition** : Jean BEAUFILS,

**SONT DONC ELUS A LA COMMISSION N°, 6 - TOURISME - STATION
BALNEAIRE ET CASINO - ANIMATION - FETES ET CEREMONIES**

**Laurent MARTIN, Maud MASSUGER, Hélène TESTELIN,
Gérard MARTINE, Françoise LEMOINE, Ludovic DIETSCH,
Christian CUVILLIEZ, Jean BEAUFILS,**

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**ELECTION DE LA COMMISSION D'ADJUDICATION
OU D'APPEL D'OFFRES
(article 279 du Code des Marchés Publics)**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. ANCELOT, Mme BOSANSKY.

Pouvoirs ont été donnés par M. ANCELOT, Mme BOSANSKY respectivement à M. BLONDEL., Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que le Conseil Municipal doit élire ses représentants au sein de la Commission d'adjudication ou d'appel d'offres compétente en matière de marchés publics prévue à l'article 279 du Code des Marchés Publics.

Cette commission est composée :

- de Mme Christine GALLAIS représentante du Maire,
- de 5 membres titulaires élus par l'Assemblée délibérante ,en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

- et 5 membres suppléants élus selon les mêmes modalités,

Par conséquent, le Conseil Municipal est invité à élire, par vote à bulletins secrets, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, ses 5 délégués titulaires et ses 5 délégués suppléants appelés à siéger au sein de cette commission d'adjudication ou d'appel d'offres

SE PRESENTENT :

⇒ **liste de la majorité**..... Pierre HAMEL, Hubert VERGNORY, Monique COTIGNY, Franck WILKINSON, Christine LEVISTRE, JEAN BAZIN, Caroline HUCHET, Béatrice SAINT PAUL.

⇒ **liste de l'opposition**..... Marie Catherine GAILLARD, Sandrine HUREL.

- Nombre de votants39
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....39
- Bulletins blancs ou nuls -
- Suffrages valablement exprimés39

- Quotient électoral.....7,80

ONT OBTENU :

↳ **Liste de la majorité** :... 30 suffrages, soit **3 sièges au quotient**, reste 6,60

↳ **Liste de l'opposition** :..09 suffrages, soit **1 siège au quotient**, reste 1,20

ATTRIBUTION DU SIEGE RESTANT AU PLUS FORT RESTE :

↳ Liste de la majorité... 1 siège,

**SONT DONC ELUS A LA COMMISSION D'ADJUDICATION
OU D'APPEL D'OFFRES**

TITULAIRES : Pierre HAMEL, Hubert VERGNORY, Monique COTIGNY (sièges attribués au nombre entier), Marie Catherine GAILLARD (siège attribué au nombre entier), Franck WILKINSON (siège attribué au plus fort reste),
SUPPLEANTS : Christine LEVISTRE, JEAN BAZIN, Caroline HUCHET (sièges attribués au nombre entier), Sandrine HUREL (siège attribué au nombre entier), Béatrice SAINT PAUL (siège attribué au plus fort reste),

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 10 AVRIL 2001
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,

**COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS
DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. ANCELOT, Mme BOSANSKY.

Pouvoirs ont été donnés par M. ANCELOT, Mme BOSANSKY respectivement à M. BLONDEL, Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, invite le Conseil Municipal à élire les membres de la Commission d'ouverture des plis prévue à l'article L 1411.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette commission est composée :

- De Mme Christine GALLAIS représentante du Maire (présidente)
- de cinq membres titulaires
- et de cinq membres suppléants

Ces membres sont élus par l'Assemblée délibérante en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

SE PRESENTENT :

⇒ **liste de la majorité**..... Patrick HOORNAERT, Pierre HAMEL, Monique COTIGNY, Franck WILKINSON (titulaires), Jean BAZIN, Robert GRUEL, Hélène TESTELIN, Béatrice SAINT PAUL (suppléants).

⇒ **liste de l'opposition**..... Marie Catherine GAILLARD (titulaire), Sandrine HUREL(suppléante).

- Nombre de votants39

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....39

- Bulletins blancs ou nuls -

- Suffrages valablement exprimés39

- Quotient électoral.....7,80

ONT OBTENU :

↳ **Liste de la majorité** :... 30 suffrages, soit **3 sièges**, reste 6,60

↳ **Liste de l'opposition** :...09 suffrages, soit **1 siège**, reste 1,20

ATTRIBUTION DES SIEGES AU NOMBRE ENTIER :

↳ liste de la majorité... 3 sièges

↳ liste de l'opposition. 1siège

ATTRIBUTION DU SIEGE RESTANT AU PLUS FORT RESTE :

↳ Liste de la majorité... 1 siège.

**SONT DONC ELUS A LA COMMISSION DE DELEGATION
DE SERVICE PUBLIC**

TITULAIRES : Patrick HOORNAERT, Pierre HAMEL, Monique COTIGNY (sièges attribués au nombre entier), Marie Catherine GAILLARD (siège attribué au nombre entier), Franck WILKINSON (siège attribué au plus fort reste),

SUPPLEANTS : Jean BAZIN, Robert GRUEL, Hélène TESTELIN (sièges attribués au nombre entier), Sandrine HUREL (siège attribué au nombre entier), Béatrice SAINT PAUL (siège attribué au plus fort reste),

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 10 AVRIL 2001
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,

**COMMISSION CONSULTATIVE DE NEUVILLE LES DIEPPE
DESIGNATION DES MEMBRES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. ANCELOT, Mme BOSANSKY.

Pouvoirs ont été donnés par M. ANCELOT, Mme BOSANSKY respectivement à M. BLONDEL, Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que la convention de fusion des deux anciennes communes de DIEPPE et de NEUVILLE LES DIEPPE, selon la formule de la fusion-association, a prévu en son article 9 la création d'une Commission Consultative à NEUVILLE LES DIEPPE.

Conformément aux articles L 2113.23 et R 2113.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette commission consultative, outre le Maire Délégué de Neuville lès Dieppe, comprend 8 membres désignés par le Conseil Municipal parmi les électeurs domiciliés à NEUVILLE LES DIEPPE.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation de ces 8 membres, par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire.

⇒ **Se présentent :**

- ◇ Patrick HOORNAERT, Yvette SANNIER, Marie Claude BELLENGER, Roger LECUYER, Maurice LEMASSON, Gérard MARTINE, Béatrice SAINT PAUL, Ludovic DIETSCH, (Majorité).
- ◇ Marie Catherine GAILARD, Sandrine HUREL, Jacqueline THOMAS, Françoise COTTARD, Patricia DUMAINE, Marie PESTRINAUX, Robert AVENEL, Daniel VOISIN, (Opposition)

APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
SONT ELUS PAR 30 VOIX :

**Patrick HOORNAERT, Yvette SANNIER, Marie Claude BELLENGER,
Roger LECUYER, Maurice LEMASSON, Gérard MARTINE,
Béatrice SAINT PAUL, Ludovic DIETSCH**

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**COMMISSION ADMINISTRATIVE DE REVISION
DES LISTES ELECTORALES DIEPPE EST / DIEPPE OUEST
DESIGNATION DES MEMBRES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. ANCELOT, Mme BOSANSKY.

Pouvoirs ont été donnés par M. ANCELOT, Mme BOSANSKY respectivement à M. BLONDEL, Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, invite le Conseil Municipal à procéder, par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, à la désignation des membres titulaires et suppléants qui siégeront à la Commission Administrative d'établissement et de révision des listes électorales.

⇒ **Se présentent** :

◆ **DIEPPE EST** :

- ◇ Titulaire : Roger LECUYER, (Majorité)
- ◇ Suppléant : Françoise LEMOINE, (Majorité)

◆ **DIEPPE EST** :

- ◇ Titulaire : Marie Catherine GAILLARD, (Opposition)
- ◇ Suppléant : Sandrine HUREL, (Opposition)

◆ **DIEPPE OUEST** :

- ◇ Titulaire : Franck WILKINSON, (Majorité)
- ◇ Suppléant : Jean CARON, (Majorité)

◆ **DIEPPE OUEST** :

- ◇ Titulaire : Jean BEAUFILS, (Opposition)
- ◇ Suppléant : Liliane BOSANSKY, (Opposition)

APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
SONT ELUS PAR 30 VOIX :

DIEPPE EST : Roger LECUYER (titulaire), *Françoise LEMOINE (Suppléante)*

DIEPPE OUEST : Franck WILKINSON (titulaire), *Jean CARON (Suppléant)*

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
PRESENTATION D'UNE LISTE AU DIRECTEUR
DES SERVICES FISCAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. ANCELOT, Mme BOSANSKY.

Pouvoirs ont été donnés par M. ANCELOT, Mme BOSANSKY respectivement à M. BLONDEL., Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la reconstitution de la Commission Communale des Impôts Directs.

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, dans les Communes de plus de 2 000 habitants, la Commission Communale des Impôts Directs est composée du Maire ou de l'Adjoint délégué - Président, de 8 Commissaires titulaires et de 8 Commissaires suppléants dont un Commissaire titulaire et un suppléant domiciliés en dehors de la Commune.

Les Commissaires doivent :

- être de nationalité française
- être âgés de 25 ans au moins
- jouir de leurs droits civils et politiques
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la Commune
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission.

Les Commissaires sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables - en nombre double - que doit dresser le Conseil Municipal.

Conformément à l'article L2121.32 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à adopter la liste des 32 membres soumise à proposer à M. le Directeur des Services Fiscaux.

liste proposée par la Majorité

liste proposée par l'Opposition

Domiciliés dans la commune :

Maud MASSUGER
Christine GALLAIS
Caroline HUCHET
Jean BAZIN
Patrick HOORNAERT
Annie OUVRY
Monique COTIGNY
Christine LEVISTRE
Jacqueline SVRECK
Pierre GUEDON
Alain GIESE
Rosen MANTEL RAMETTE
Roger PREVOST
Sophie MARINI
Gérard MARTINE
Maurice LEMASSON
Jean-Pierre YVARS
Michel NEVEU
René NEVEU
Marcel CHERDOT
André BELLENGER
Françoise BILLIEZ
Marie-Claude BELLENGER
Yvette SANNIER
Christiane GUILLOU
Ludovic DIETSCH
Patrick ANCELOT
Dominique LETEURTRE

Christian CUVILLIEZ
Jean BEAUFILS
Liliane BOSANSKY
Marie-Catherine GAILLARD
Sandrine HUREL
Gérard JACQUELINE
Arnaud COIGNET
Daniel PARIS
Liliane LEGRAS
O. GILLET
F. COTTARD
Wladyslas DUDEK
Frédéric ELOY
Jean-Pierre ALEXANDRE
P. DUMAINE
N. BAULT
M. BAYEUX
Sébastien JUMEL
François LEFEBVRE
Gérard PESTRINAUX
N. TOCQUE
D. DUPONT
Agnès MAUGER
Henri WEBER
Guy ROULLAND
F. SAINT AUBIN
Alain CORRE
Jean-Jacques LEDOUX

|

Non domiciliés dans la commune :

Hubert VERGNORY
Pierre HAMEL
Laurent FLAMANT
Jean CARON

LISTE DE LA MAJORITE ADOPTEE PAR 30 VOIX

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIEPPE
DETERMINATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. ANCELOT, Mme BOSANSKY.

Pouvoirs ont été donnés par M. ANCELOT, Mme BOSANSKY respectivement à M. BLONDEL, Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose qu'à la suite de son renouvellement, le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des nouveaux membres du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de DIEPPE.

Conformément au décret n°2000-6 du 4 janvier 2000, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale comprend le Maire qui en est le Président et -en nombre égal- au maximum 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal et 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal mentionnées au 4^e alinéa de l'article l38 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration dans les limites indiquées ci-dessus.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1/ de fixer à 12 le nombre des Membres du **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE DIEPPE**, soit 6 Membres à désigner par le Conseil et 6 membres qui seront nommés par le Maire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, fixe à 12 le nombre des membres du Conseil d'Administration par :

- ◆ 30 VOIX POUR (Groupe de la Majorité)
- ◆ 09 VOIX CONTRE (Groupe de l'Opposition)

2/ le Conseil Municipal procède ensuite, par vote à bulletins secrets, à l'ELECTION DE SES 6 REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE DIEPPE, soit au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

RESULTAT DU VOTE :

SE PRESENTENT :

- ⇒ **liste de la majorité**..... Marie Claude BELLENGER, Jean CARON, Hubert VERGNORY, Patricia LEVASSEUR, Dominique LETEURTRE
- ⇒ **liste de l'opposition**..... Liliane BOSANSKY, Sandrine HUREL, Liliane LEGRAS, Daniel PARIS, Arnaud COIGNET.

- Nombre de votants39
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....39
- Bulletins blancs ou nuls -
- Suffrages valablement exprimés39

- Quotient électoral.....6,50

ONT OBTENU :

- ☞ Liste de la majorité :... 30 suffrages, soit **4 sièges**, reste 4
- ☞ Liste de l'opposition :...09 suffrages, soit **1 siège**, reste 2,50

ATTRIBUTION DES SIEGES AU NOMBRE ENTIER :

↳ **liste de la majorité... 4 sièges..** Marie Claude BELLENGER, Jean CARON,
Hubert VERGNORY, Patricia LEVASSEUR,

↳ **liste de l'opposition. 1siège....** Liliane BOSANSKY,

ATTRIBUTION DU SIEGE RESTANT AU PLUS FORT RESTE :

↳ **Liste de la majorité... 1 siège....** Dominique LETEURTRE

SONT DONC ELUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE DIEPPE

**Marie Claude BELLENGER, Jean CARON, Hubert VERGNORY,
Patricia LEVASSEUR (sièges attribués au nombre entier),
Liliane BOSANSKY (siège attribué au nombre entier),
Dominique LETEURTRE (siège attribué au plus fort reste)**

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE HOSPITALIER DE
DIEPPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. ANCELOT, Mme BOSANSKY.

Pouvoirs ont été donnés par M. ANCELOT, Mme BOSANSKY respectivement à M. BLONDEL., Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que conformément à la Loi n° 91.748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière et à l'article R 714.2.1. du Code de la Santé, la Ville de DIEPPE est représentée au sein du Conseil d'Administration de l'Hôpital de DIEPPE par :

- ❖ le Maire, Président de droit
- ❖ et par trois représentants désignés par le Conseil Municipal.

Le Conseil est donc invité à désigner ses 3 représentants par vote à bulletins secrets au scrutin majoritaire.

SE PRESENTENT :

⇒ **candidats de la majorité..** Pierre HAMEL, Hubert VERGNORY, Marie Claude BELLENGER,

⇒ **candidats de l'opposition** Christian CUVILLIEZ, Jean BEAUFILS, Gérard JACQUELINE,

APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
SONT ELUS PAR 30 VOIX :

Pierre HAMEL, Hubert VERGNORY, Marie Claude BELLENGER

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE
DU CENTRE D'HEBERGEMENT LES ROCHES
DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. ANCELOT, Mme BOSANSKY.

Pouvoirs ont été donnés par M. ANCELOT, Mme BOSANSKY respectivement à M. BLONDEL., Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

VU :

- le règlement intérieur de la Régie à autonomie financière du Centre d'hébergement les Roches qui fixe, en son article 3, **à 12** le nombre des Membres du Conseil d'Exploitation.
- le décret n° 2001 - 184 du 23 février 2001 relatif aux Régies chargées de l'exploitation d'un service public et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales,

- les articles nouveaux R 221.5 et R. 221.6 du CGCT qui précisent, d'une part, que les membres du Conseil d'Exploitation sont désignés par le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et, d'autre part, que les représentants de la Commune doivent détenir la majorité des sièges,

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner par vote à bulletins secrets les membres du Conseil d'Exploitation du Centre d'Hébergement "les Roches".

SE PRESENTENT :

⇒ **candidats de la majorité..** Laurent MARTIN, Hubert VERGNORY, Monique COTIGNY, Maud MASSUGER, Hélène TESTELIN, Jean BAZIN, Christine LEVISTRE, Béatrice SAINT PAUL, Gérard BATEL, Michel NEVEU, Jean Pierre YVARIS, Marcel CHERDOT

⇒ **candidats de l'opposition** Liliane LEGRAS, Daniel PARIS, Arnaud COIGNET, Sandrine HUREL, Gérard JACQUELINE, Christian CUVILLIEZ

APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
SONT ELUS PAR 30 VOIX :

**Laurent MARTIN, Hubert VERGNORY, Monique COTIGNY,
Maud MASSUGER, Hélène TESTELIN, Jean BAZIN, Christine LEVISTRE,
Béatrice SAINT PAUL, Gérard BATEL, Michel NEVEU, Jean Pierre YVARIS,
Marcel CHERDOT**

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**REGIE PERSONNALISEE POUR LA RESTAURATION MUNICIPALE
DESIGNATION DES MEMBRES QUI SERONT APPELES
A SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. ANCELOT, Mme BOSANSKY.

Pouvoirs ont été donnés par M. ANCELOT, Mme BOSANSKY respectivement à M. BLONDEL, Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

VU :

- le règlement intérieur de la Régie et notamment son article 3, alinéa 1 qui fixe à **9** le nombre des membres du Conseil d'Administration (Directeur non compris),
- le décret n° 2001.184 du 23 février 2001 relatif aux Régies chargées de l'exploitation d'un service public et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales,

- les articles nouveaux R. 221.5 et R. 221.6 du CGCT qui, d'une part, précisent que les membres du Conseil d'Administration sont désignés par le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et d'autre part, que les représentants de la Commune doivent détenir la majorité des sièges au dit Conseil d'Administration,

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner par vote à bulletins secrets les membres du Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée pour la Restauration Municipale, à raison de :

- 5 membres parmi les Conseillers Municipaux
- et 4 membres parmi des Personnalités autres

SE PRESENTENT :

⇒ **candidats de la majorité..** Christine GALLAIS, Christine LEVISTRE, Patricia LEVASSEUR, Hélène TESTELIN, Roger LECUYER, Gérard BATEL, Michel NEVEU, Jean Pierre YVARS, Marcel CHERDOT

⇒ **candidats de l'opposition** Marie Catherine GAILLARD, Sandrine HUREL, Gérard JACQUELINE, Arnaud COIGNET, Daniel PARIS

**APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
SONT ELUS PAR 30 VOIX :**

**Christine GALLAIS, Christine LEVISTRE, Patricia LEVASSEUR,
Hélène TESTELIN, Roger LECUYER, Gérard BATEL, Michel NEVEU,
Jean Pierre YVARS, Marcel CHERDOT**

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**SYNDICAT DES TRANSPORTS DE DIEPPE ET ENVIRONS
- STRADE -
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE DIEPPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :38

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absente et excusée : Mme BOSANSKY.

Pouvoir a été donnée par Mme BOSANSKY à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

VU :

↳ Les articles L 5211.7 et L 5212.7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

↳ La délibération du Conseil Municipal de la VILLE DE DIEPPE en date du 13 Décembre 1990 décidant de son adhésion au SYNDICAT DES TRANSPORTS DE DIEPPE ET ENVIRONS (STRADE),

↳ L'Article 5.1 des statuts dudit Syndicat fixant à **5 le nombre de Délégués titulaires et à 5 le nombre de Délégués suppléants** à désigner par la Ville de DIEPPE pour siéger au sein du Comité Syndical,

LE CONSEIL MUNICIPAL est invité à procéder, par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, à la désignation de :

- ◆ 5 Délégués titulaires
- ◆ et 5 Délégués suppléants.

⇒ **Se présentent :**

◆ **Titulaires :**

◇ Hubert VERGNORY, Yvette SANNIER, Laurent MARTIN, Patrick HOORNAERT, Maurice LEMASSON, (Majorité)

◆ **Suppléants :**

◇ Béatrice SAINT PAUL, Christine GALLAIS, Robert GRUEL, Gérard MARTINE, Roger LECUYER, (Majorité)

◆ **Titulaires :**

◇ Jean BEAUFILS, Liliane BOSANSKY, Marie Catherine GAILLARD, Sandrine HUREL, Gérard JACQUELINE, (Opposition)

◆ **Suppléants :**

◇ Arnaud COIGNET, Daniel PARIS, Liliane LEGRAS, Christian CUVILLIEZ, (Opposition)

**APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
SONT ELUS PAR 30 VOIX :**

TITULAIRES : Hubert VERGNORY, Yvette SANNIER, Laurent MARTIN, Patrick HOORNAERT, Maurice LEMASSON,.

SUPPLEANTS : Béatrice SAINT PAUL, Christine GALLAIS, Robert GRUEL, Gérard MARTINE, Roger LECUYER.

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 10 AVRIL 2001
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,

**SYNDICAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT
MUSICAL EN PAYS DIEPPOIS
- SYDEMPAD -
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE DIEPPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absente et excusée : Mme BOSANSKY.

Pouvoir a été donnée par Mme BOSANSKY à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

Vu le projet de modification des statuts délibéré par le Comité Syndical du Sydempad le 19 septembre dernier et validé par le Conseil Municipal de la ville de DIEPPE le 26 octobre 2000, lequel institue des Délégués suppléants au nombre **de 2 par Collectivité adhérente** et ramène le nombre de Délégués titulaires à **2 au lieu de 3**,

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder, par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, à l'élection de 2 Délégués titulaires et de 2 Délégués suppléants.

⇒ **Se présentent :**

◆ **Titulaires :**

◇ Frédérique LOOS, Maud MASSUGER, (Majorité)

◆ **Suppléants :**

◇ Marie Claude BELLENGER, Franck WILKINSON, (Majorité)

◆ **Titulaires :**

◇ Arnaud COIGNET, Sandrine HUREL, (Opposition)

◆ **Suppléants :**

◇ Marie Catherine GAILLARD, Daniel PARIS, (Opposition)

**APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
SONT ELUS PAR 30 VOIX :**

TITULAIRES : Frédérique LOOS, Maud MASSUGER,

SUPPLEANTS : Marie Claude BELLENGER, Franck WILKINSON

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU PARC D'ACTIVITE DU PORT DE L'EST
- SIPAPE -
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE DIEPPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :38

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absente et excusée : Mme BOSANSKY.

Pouvoir a été donnée par Mme BOSANSKY à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

VU :

↳ les articles L 5211.7 et L 5212. 7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

↳ La délibération du Conseil Municipal de la VILLE DE DIEPPE en date du 15 décembre 1988 décidant de son adhésion au SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PARC D'ACTIVITE DU PORT DE L'EST (SIPAPE) ayant pour objet la réalisation

et l'aménagement d'une zone d'activités industrielles, artisanales et communales,

↳ L'article 4 des Statuts dudit Syndicat fixant à **3 le nombre de Délégués** à désigner par la Ville de DIEPPE pour siéger au sein du Comité Syndical,

LE CONSEIL MUNICIPAL est invité à procéder, par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, à la désignation de ses **3 Délégués**.

SE PRESENTENT :

⇒ **candidats de la majorité..** Hubert VERGNORY, Pierre HAMEL, Maurice LEMASSON.

⇒ **candidats de l'opposition** Christian CUVILLIEZ, Jean BEAUFILS, Gérard JACQUELINE.

APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
SONT ELUS PAR 30 VOIX :

Hubert VERGNORY, Pierre HAMEL, Maurice LEMASSON

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**SYNDICAT POUR L'EXTENSION
DU GOLF DE DIEPPE / POURVILLE
- SYLEG -
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE DIEPPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 38

Nombre de votants : 39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absente et excusée : Mme BOSANSKY.

Pouvoir a été donnée par Mme BOSANSKY à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

VU :

↳ L' article L 5211.7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

↳ La délibération du Conseil Municipal de la VILLE DE DIEPPE en date du 6 MAI 1987 décidant de son adhésion au SYNDICAT POUR L'EXTENSION DU GOLF DE DIEPPE-POURVILLE (SYLEG),

↳ L'article 4 des Statuts dudit Syndicat fixant à **3 le nombre de Délégués** à désigner par la Ville de DIEPPE pour siéger au sein du Comité Syndical,

LE CONSEIL MUNICIPAL est invité à procéder par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, à la désignation de ses **3 Délégués**.

SE PRESENTENT :

⇒ **candidats de la majorité..** Laurent MARTIN, Frédérique LOOS, Pierre BLONDEL.

⇒ **candidats de l'opposition** Christian CUVILLIEZ, Jean BEAUFILS, Gérard JACQUELINE.

APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
SONT ELUS PAR 30 VOIX :

Laurent MARTIN, Frédérique LOOS, Pierre BLONDEL

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**SYNDICAT MIXTE POUR LE POLE DE DEVELOPPEMENT
TOURISTIQUE DE DIEPPE
- PDT -
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE DIEPPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :38

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absente et excusée : Mme BOSANSKY.

Pouvoir a été donnée par Mme BOSANSKY à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

VU :

↳ les articles L 5211.7, L 5212.7 et L 5711.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

↳ La délibération du Conseil Municipal de la VILLE DE DIEPPE en date du 28 JUIN 1990 décidant de son adhésion au SYNDICAT MIXTE POUR LE POLE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE DIEPPE (PDT),

↳ Les Statuts dudit Syndicat fixant à **3 le nombre de Délégués titulaires et à 2 le nombre de Délégués suppléants** à désigner en son sein par le Conseil Municipal pour siéger au Comité Syndical,

LE CONSEIL MUNICIPAL est invité à procéder par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, à la désignation de :

- 3 Délégués titulaires
- et 2 Délégués suppléants.

⇒ **Se présentent :**

◆ **Titulaires :**

◇ Maud MASSUGER, Jeran CARON, Laurent MARTIN, (Majorité)

◆ **Suppléants :**

◇ Frédérique LOOS, Gérard MARTINE, (Majorité)

◆ **Titulaires :**

◇ Jean BEUFILS, Christian CUVILLEZ, Arnaud COIGNET,
(Opposition)

◆ **Suppléants :**

◇ Sandrine HUREL, Liliane LEGRAS, (Opposition)

**APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
SONT ELUS PAR 30 VOIX :**

TITULAIRES : Maud MASSUGER, Jeran CARON, Laurent MARTIN,

SUPPLEANTS : Frédérique LOOS, Gérard MARTINE.

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE SCOLAIRE POUR
LE LEP DE NEUFMESNIL A OFFRANVILLE
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE DIEPPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :38

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absente et excusée : Mme BOSANSKY.

Pouvoir a été donnée par Mme BOSANSKY à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

VU :

↳ les articles L 5211.7 et 5212.7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

↳ La délibération du Conseil Municipal de la VILLE DE DIEPPE en date du 29 Avril 1966 décidant de son adhésion au SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE SCOLAIRE POUR LE LEP DE NEUFMESNIL-OFFRANVILLE,

↳ Les Statuts dudit Syndicat fixant à **2 le nombre de Délégués titulaires et à 2 le nombre de Délégués suppléants** à désigner par la Ville de DIEPPE pour siéger au sein du Comité Syndical,

LE CONSEIL MUNICIPAL est invité à procéder par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, à la désignation de :

- 2 Délégués titulaires

- et 2 Délégués suppléants.

⇒ **Se présentent :**

◆ **Titulaires :**

◇ Pierre BLONDEL, Annie OUVRY, (Majorité)

◆ **Suppléants :**

◇ Christine LEVISTRE, Béatrice SAINT PAUL, (Majorité)

◆ **Titulaires :**

◇ Sandrine HUREL, Marie Catherine GAILLARD, (Opposition)

◆ **Suppléants :**

◇ Arnaud COIGNET, Daniel PARIS, (Opposition)

**APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
SONT ELUS PAR 30 VOIX :**

TITULAIRES : Pierre BLONDEL, Annie OUVRY,

SUPPLEANTS : Christine LEVISTRE, Béatrice SAINT PAUL.

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION ET LE
DEVELOPPEMENT D'UN CENTRE INFORMATIQUE DESIGNATION
DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE DIEPPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :38

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absente et excusée : Mme BOSANSKY.

Pouvoir a été donnée par Mme BOSANSKY à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

VU :

↳ les articles L 5211.7 et L 5212.7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

↳ La délibération du Conseil Municipal de la VILLE DE DIEPPE en date du 5 Décembre 1991 décidant de son adhésion au SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION ET LE DEVELOPPEMENT D'UN CENTRE INFORMATIQUE,

↳ L'article 5 des Statuts dudit Syndicat fixant à **3 le nombre de Délégués titulaires et à 3 le nombre de Délégués suppléants** à désigner par la Ville de DIEPPE pour siéger au sein du Comité Syndical,

LE CONSEIL MUNICIPAL est invité à procéder par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, à la désignation de:

- 3 Délégués titulaires
- et 3 Délégués suppléants.

⇒ **Se présentent :**

◆ **Titulaires :**

◇ Christine GALLAIS, Laurent MARTIN, Jean BAZIN, (Majorité)

◆ **Suppléants :**

◇ Franck WILKINSON, Béatrice SAINT PAUL, Ludovic DIETSCH, (Majorité)

◆ **Titulaires :**

◇ Marie Catherine GAILLARD, Daniel PARIS, Gérard JACQUELINE, (Opposition)

◆ **Suppléants :**

◇ Liliane LEGRAS, Jean BEUFILS, Liliane BOSANSKY, (Opposition)

**APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
SONT ELUS PAR 30 VOIX :**

TITULAIRES : Christine GALLAIS, Laurent MARTIN, Jean BAZIN,

SUPPLEANTS : Franck WILKINSON, Béatrice SAINT PAUL, Ludovic DIETSCH.

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 10 AVRIL 2001
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,

**SYNDICAT MIXTE POUR LE REFINANCEMENT DES AVANCES CNE
DU GRAND CHANTIER DE PENLY
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE DIEPPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :38

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absente et excusée : Mme BOSANSKY.

Pouvoir a été donnée par Mme BOSANSKY à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

VU :

↳ L' article L 5211.7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

↳ La délibération du Conseil Municipal de la VILLE DE DIEPPE en date du 2 juin 1995 décidant de son adhésion au SYNDICAT MIXTE POUR LE REFINANCEMENT DES AVANCES CNE DU GRAND CHANTIER DE PENLY,

↳ Les Statuts dudit Syndicat fixant à **2 le nombre de Délégués titulaires et à 1 le nombre de Délégué suppléant** à désigner par la Ville de DIEPPE pour siéger au sein du Comité Syndical,

LE CONSEIL MUNICIPAL est invité à procéder par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, à la désignation de :

- 2 Délégués titulaires
- et 1 Délégué suppléant.

⇒ **Se présentent :**

◆ **Titulaires :**

◇ Christine GALLAIS, Annie OUVRY, (Majorité)

◆ **Suppléant :**

◇ Jean BAZIN, (Majorité)

◆ **Titulaires :**

◇ Daniel PARIS, Marie Catherine GAILLARD, (Opposition)

◆ **Suppléant :**

◇ Gérard JACQUELINE, (Opposition)

**APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
SONT ELUS PAR 30 VOIX :**

TITULAIRES : Christine GALLAIS, Annie OUVRY

SUPPLEANT : Jean BAZIN

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA REPRESENTATION
DES COMMUNES DE L'ORNE ET DE LA SEINE MARITIME
AU SEIN DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE IMMOBILIERE DE
HAUTE NORMANDIE
- SEMINOR -
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE DIEPPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 38

Nombre de votants : 39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absente et excusée : Mme BOSANSKY.

Pouvoir a été donnée par Mme BOSANSKY à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

VU :

↳ les articles L 5211.7 et L 5212.7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

↳ La délibération du Conseil Municipal de la VILLE DE DIEPPE en date du 30 octobre 1972 décidant de son adhésion au SYNDICAT INTERCOMMUNAL

POUR LA REPRESENTATION DES COMMUNES DE L'ORNE ET DE LA SEINE-
MARITIME AU SEIN DE SEMINOR,

↳ Les Statuts dudit Syndicat et plus particulièrement son article 5 fixant à **2 le nombre de Délégués titulaires et à 1 le nombre de Délégué suppléant** à désigner par la Ville de DIEPPE pour siéger au sein du Comité Syndical,

LE CONSEIL MUNICIPAL est invité à procéder par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, à la désignation de :

- 2 Délégués titulaires
- et 1 Délégué suppléant.

⇒ **Se présentent :**

◆ **Titulaires :**

◇ Marie Claude BELLENGER, Gérard MARTINE, (Majorité)

◆ **Suppléante :**

◇ Maud MASSUGER, (Majorité)

◆ **Titulaires :**

◇ Liliane BOSANSKY, Daniel PARIS, (Opposition)

◆ **Suppléante :**

◇ Liliane LEGRAS, (Opposition)

**APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
SONT ELUS PAR 31 VOIX :**

TITULAIRES : Marie Claude BELLENGER, Gérard MARTINE

SUPPLEANTE : Maud MASSUGER

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,

**SYNDICAT D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION
POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS
SUR LE NORD DE LA SEINE MARITIME
- SITRAID 76 -
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE DIEPPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :38

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absente et excusée : Mme BOSANSKY.

Pouvoir a été donnée par Mme BOSANSKY à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

VU :

- l'article L 57.11.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération en date du 25 mars 1999 par laquelle la ville de DIEPPE a décidé d'adhérer au Syndicat d'Etudes et de Programmation pour le Traitement des Déchets sur le Nord de la Seine-Maritime (SITRAID 76) et a approuvé les statuts de ce Syndicat Mixte,

- l'article 4 desdits statuts fixant à 3 le nombre des Délégués titulaires par Collectivité ou EPCI adhérent,

Le Conseil Municipal est invité à désigner par vote à bulletins secrets ses 3 Délégués

SE PRESENTENT :

⇒ **candidats de la majorité..** Monique COTIGNY, Maurice LEMASSON, Hubert VERGNORY,

⇒ **candidats de l'opposition** Daniel PARIS, Gérard JACQUELINE, Liliane LEGRAS.

APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
SONT ELUS PAR 30 VOIX :

Monique COTIGNY, Maurice LEMASSON, Hubert VERGNORY

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L'EAULNE
ELARGI AUX BASSINS COTIERS VERSANTS ADJACENTS
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE DIEPPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :38

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absente et excusée : Mme BOSANSKY.

Pouvoir a été donnée par Mme BOSANSKY à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

VU :

- les articles 52 12.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération en date du 21 septembre 2000 par laquelle la ville de DIEPPE a décidé d'adhérer au Syndicat du Bassin Versant de l'Eaulne élargi aux Bassins versants côtiers adjacents et a approuvé les statuts de ce Syndicat de Communes,

- l'article 5 desdits statuts fixant à 1 Délégué titulaire et 1 Délégué suppléant la représentation des Communes adhérentes au sein du Comité Syndical,

Le Conseil Municipal est invité à procéder, par vote à bulletins secrets, à la désignation de son Délégué titulaire et de son Délégué suppléant.

⇒ **Se présentent :**

◆ **Titulaire :**

◇ Pierre HAMEL, (Majorité)

◆ **Suppléant :**

◇ Monique COTIGNY, (Majorité)

◆ **Titulaire :**

◇ Marie Catherine GAILLARD, (Opposition)

◆ **Suppléant :**

◇ Sandrine HUREL, (Opposition)

**APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
SONT ELUS PAR 30 VOIX :**

TITULAIRE : Pierre HAMEL

SUPPLEANT : Monique COTIGNY

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE REVALORISATION DU COURS DE L'ARQUES
- SIRCA -
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE DIEPPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :38

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absente et excusée : Mme BOSANSKY.

Pouvoir a été donnée par Mme BOSANSKY à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

VU :

- les articles 52 12.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération en date du 14 décembre 2000 par laquelle la ville de DIEPPE a décidé d'adhérer au Syndicat Intercommunal de Revalorisation du Cours de l'Arques (SIRCA) et a approuvé les statuts de ce Syndicat de Communes,

- l'article 5 desdits Statuts fixant à deux Délégués titulaires et un Délégué suppléant la représentation des Communes adhérentes au sein du Comité Syndical,

Le Conseil Municipal est invité à désigner par vote à bulletins secrets ses deux Délégués titulaires et son Délégué suppléant.

⇒ **Se présentent** :

◆ **Titulaires** :

◇ Pierre HAMEL, Monique COTIGNY, (Majorité)

◆ **Suppléant** :

◇ Laurent MARTIN, (Majorité)

◆ **Titulaire** :

◇ Sandrien HUREL, Marie Catherine GAILLARD, (Opposition)

◆ **Suppléant** :

◇ Arnaud COIGNET, (Opposition)

**APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
SONT ELUS PAR 30 VOIX :**

TITULAIRES : Pierre HAMEL, Monique COTIGNY

SUPPLEANT : Laurent MARTIN

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,

**SYNDICAT MIXTE
DE PROMOTION DE L'ACTIVITE TRANSMANCHE DESIGNATION
DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE DIEPPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :38

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absente et excusée : Mme BOSANSKY.

Pouvoir a été donnée par Mme BOSANSKY à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

VU :

- les articles 5721.1 à 5721.7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- les délibérations en date des 29 juin et 21 septembre 2000 par lesquelles la ville de DIEPPE décidait d'adhérer au Syndicat Mixte de Promotion de l'Activité Transmanche et en approuvait les statuts,

- l'article 7 desdits statuts et leurs annexes 1 et 2 fixant à 5 le nombre de représentants de la ville de DIEPPE au sein du Comité Syndical,

Le Conseil Municipal est invité à désigner, par vote à bulletins secrets, ses cinq représentants.

SE PRESENTENT :

⇒ **candidats de la majorité..** Edouard LEVEAU, Patrick HOORNAERT, Laurent MARTIN, Maud MASSUGER, Hubert VERGNORY.

⇒ **candidats de l'opposition** Christian CUVILLIEZ, Jean BEAUFILS, Gérard JACUQUELINE, Daniel PARIS, Marie Catherine GAILLARD.

APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
SONT ELUS PAR 31 VOIX :

**Edouard LEVEAU, Patrick HOORNAERT,
Laurent MARTIN, Maud MASSUGER, Hubert VERGNORY**

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC
"INSTITUT DE FORMATION AUX CARRIERES
ADMINISTRATIVES, SANITAIRES ET SOCIALES" DE DIEPPE
- IFCASS -
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE DIEPPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que la Ville de DIEPPE est membre fondateur du Groupement d'Intérêt Public "Institut de Formation aux Carrières Administratives, Sanitaires et Sociales.

Ce groupement, comprenant outre la ville de DIEPPE, l'Etat, le Centre Hospitalier de DIEPPE et l'Agence Nationale pour l'Insertion et la Promotion des Travailleurs d'Outre-Mer, a pour mission générale de mettre en œuvre des actions de formation en vue de préparer aux différents concours des trois Fonctions publiques (Etat, Collectivités Territoriales et Hôpitaux), et aux carrières des domaines sanitaire et social.

Conformément à l'article 19 de la convention constitutive, la Ville de DIEPPE doit désigner un Administrateur titulaire et un suppléant pour siéger au sein du Conseil d'Administration de ce GIP.

Le Conseil Municipal est donc invité à désigner, par vote à bulletins secrets, un représentant titulaire et un suppléant.

⇒ **Se présentent :**

◆ **Titulaire :**

◇ Dominique LETEURTRE, (Majorité)

◆ **Suppléant :**

◇ Patricia LEVASSEUR, (Majorité)

◆ **Titulaire :**

◇ Sandrine HUREL, (Opposition)

◆ **Suppléant :**

◇ Liliane BOSANSKY, (Opposition)

**APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
SONT ELUS PAR 30 VOIX :**

TITULAIRE : Dominique LETEURTRE

SUPPLEANT : Patricia LEVASSEUR

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIDE JURIDIQUE
DE LA SEINE MARITIME
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE DIEPPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que la Ville de DIEPPE est membre d'un Groupement d'Intérêt Public dénommé "Conseil Départemental de l'Aide Juridique de la Seine-Maritime" constitué depuis 1993.

Conformément à l'article 15.1 de la convention constitutive de ce GIP, la ville de DIEPPE dispose au sein du Conseil d'Administration d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.

Le Conseil Municipal est donc invité à désigner, par vote à bulletins secrets, son représentant titulaire et un suppléant.

⇒ **Se présentent :**

◆ **Titulaire :**

◇ Franck WILKINSON, (Majorité)

◆ **Suppléant :**

◇ Annie OUVRY, (Majorité)

◆ **Titulaire :**

◇ Daniel PARIS, (Opposition)

◆ **Suppléant :**

◇ Gérard JACQUELINE, (Opposition)

**APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
SONT ELUS PAR 30 VOIX :**

TITULAIRE : Franck WILKINSON

SUPPLEANT : Annie OUVRY

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**CONSEIL COMMUNAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE
DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que par délibération du 21 septembre 1989, le Conseil Municipal a créé un Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, placé sous la présidence du Maire, et comprenant **4 représentants de la Commune auxquels s'ajoutent - en nombre égal - des représentants de l'Etat, ainsi que des personnalités qualifiées et représentants d'associations désignés à parité par l'Etat et le Conseil Municipal.**

Le Conseil Municipal - suite à son renouvellement - est invité à désigner par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, ses quatre représentants. *(la désignation des Personnalités qualifiées et des représentants d'Associations sera prévue lors d'une séance ultérieure).*

SE PRESENTENT :

⇒ **candidats de la majorité..** Yvette SANNIER, Patrick HOORNAERT,
Hubert VERGNORY, Béatrice SAINT PAUL.

⇒ **candidats de l'opposition** Liliane BOSANSKY, Daniel PARIS, Sandrine
HUREL, Liliane LEGRAS.

APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
SONT ELUS PAR 30 VOIX :

**Yvette SANNIER, Patrick HOORNAERT, Hubert VERGNORY,
Béatrice SAINT PAUL**

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**ADHESION DE LA VILLE DE DIEPPE
A L'AGENCE REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
DE HAUTE NORMANDIE
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION - COTISATIONS ANNUELLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 8 décembre 1994, le Conseil Municipal donnait son accord pour adhérer à l'Agence Régionale de l'Environnement de Haute Normandie créée par la Région et approuvait les statuts de cette Association.

Conformément à l'article 6 de ces statuts, la Ville de DIEPPE dispose d'un représentant au sein de l'Assemblée Générale.

Le Conseil Municipal est donc invité à désigner par vote à bulletins secrets son représentant au sein de l'Assemblée Générale.

SE PRESENTENT :

⇒ **candidat de la majorité....** Monique COTIGNY

⇒ **candidat de l'opposition..** Arnaud COIGNET

APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
EST ELUE PAR 29 VOIX :

Monique COTIGNY

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**PLAN DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES.
COMITE DE PILOTAGE
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 18 mai 1995, le Conseil Municipal approuvait la réalisation de l'étude sur la gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'élaboration d'un Plan Départemental d'Elimination et désignait son représentant au sein du Comité de Pilotage.

Ce plan est désormais élaboré mais pourrait faire l'objet, dans les mois à venir, d'une révision.

Par conséquent, le Conseil Municipal est invité à désigner, dès à présent, par vote à bulletins secrets, son représentant au Comité de Pilotage.

SE PRESENTENT :

⇒ **candidat de la majorité...** Monique COTIGNY

⇒ **candidat de l'opposition..** Daniel PARIS

APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
EST ELUE PAR 30 VOIX :

Monique COTIGNY

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**SPPI DE BASSE SEINE
(SECRETARIAT PERMANENT POUR LA PREVENTION
DES POLLUTIONS INDUSTRIELLES EN BASSE SEINE) DESIGNATION
DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE DIEPPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que le S.P.P.I. de Basse-Seine est une structure de concertation associant l'ensemble des acteurs concernés par les programmes de réduction des pollutions industrielles (eau-air) et de prévention des risques technologiques majeurs en Haute-Normandie.

Une commission chargée de suivre l'application du Plan Régional d'Elimination des Déchets Industriels Spéciaux en Haute-Normandie a été créée en son sein.

La Ville de DIEPPE dispose d'un siège au sein de cette commission. Une représentation de la Ville de DIEPPE est également prévue au sein du Conseil d'Orientation du S.P.P.P.I.

Le CONSEIL MUNICIPAL est donc invité à procéder par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, à la désignation de ses deux représentants, à raison :

* d'un représentant au sein de la Commission chargée de suivre l'application du Plan Régional d'Elimination des Déchets Industriels Spéciaux en Haute Normandie.

* et d'un représentant au sein du Conseil d'orientation du S.P.P.P.I.

SE PRESENTENT :

	Commission chargée de suivre l'application du Plan Régional	Conseil d'Orientation
⇒ candidat de la majorité...	Monique COTIGNY	Pierre HAMEL
⇒ candidat de l'opposition	Daniel PARIS	Gérard JACQUELINE

**APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
SONT ELUS PAR 30 VOIX :**

A la Commission chargée de suivre l'application du Plan Régional : Monique COTIGNY

Au Conseil d'Orientation : Pierre HAMEL

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,

**CONFERENCE SANITAIRE DU SECTEUR CAUX MARITIME
DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE DE DIEPPE
EN CAS D'EMPECHEMENT DU MAIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que l'arrêté préfectoral en date du 25 août 1995 a nommé le Maire de DIEPPE en qualité de membre de droit de la Conférence Sanitaire du secteur "Caux Maritime". En outre, l'article 2 du décret n° 95.137 du 6/02/1995 prévoit qu'en cas d'empêchement, le Maire peut se faire représenter à la Conférence Sanitaire par un membre du Conseil Municipal désigné par celui-ci.

Le Conseil Municipal est donc invité à procéder par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, à la désignation de ce représentant.

SE PRESENTENT :

⇒ **candidat de la majorité...** Dominique LETEURTRE

⇒ **candidat de l'opposition** Gérard JACQUELINE

APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
EST ELUE PAR 30 VOIX :

Dominique LETEURTRE

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**REPRESENTATION DE LA VILLE DE DIEPPE
AU SEIN DU CENTRE DEPARTEMENTAL
D'AMELIORATION DE L'HABITAT "76" - CDAH 76**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, rappel au conseil municipal que le Centre Départemental d'Amélioration de l'Habitat de la Seine-Maritime (CDAH 76) est une Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, affiliée à la Fédération Nationale Pact - Arim, dont le siège est situé à ROUEN.

Cette Association a pour objet la mise en œuvre de tous moyens susceptibles d'être utilisés dans la lutte pour l'amélioration de l'habitat sur le territoire du Département de Seine-Maritime.

La Ville de DIEPPE disposant d'une représentation au sein de cet organisme, le Conseil Municipal est invité à désigner son délégué.

SE PRESENTENT :

⇒ **candidat de la majorité...** Gérard MARTINE

⇒ **candidat de l'opposition** Liliane BOSANSKY

APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
EST ELU PAR 30 VOIX :

Gérard MARTINE

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**CONSEIL PORTUAIRE
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE DIEPPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

VU :

- le Code des Ports Maritimes,
- le Décret n° 99.782 du 9 septembre 1999 relatif notamment à la composition du Conseil Portuaire

LE CONSEIL MUNICIPAL est invité à proposer ses représentants au sein de cette instance, lesquels seront nommés par arrêté préfectoral, à savoir :

- 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant de la Commune où sont implantées les principales installations portuaires
- et 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant de la Commune sur laquelle s'étend le port

SE PRESENTENT :

	candidat de la majorité	candidat de l'opposition
Représentants de la Commune où sont implantées les principales installations portuaires	Titulaire Maurice LEMASSON	Titulaire Christian CUVILLIEZ
	Suppléante Françoise LEMOINE	Suppléant Jean BEAUFILS
Représentants de la Commune sur laquelle s'étend le port	Titulaire Hubert VERGNORY	Titulaire Marie Catherine GAILLARD
	Suppléant Pierre BLONDEL	Suppléante Sandrine HUREL

SONT ELUS PAR 30 VOIX :

Représentants de la Commune où sont implantées les principales installations portuaires

TITULAIRE : Maurice LEMASSON

SUPPLEANTE : Françoise LEMOINE

Représentants de la Commune sur laquelle s'étend le port

TITULAIRE : Hubert VERGNORY

SUPPLEANT : Pierre BLONDEL

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 10 AVRIL 2001
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,

**CONSEIL CONSULTATIF DE LA HALLE A MAREE
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE DIEPPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

VU le décret n° 89 273 du 26 avril 1989, en son article 5, fixant la composition du Conseil Consultatif de la Halle à marée,

LE CONSEIL MUNICIPAL est invité à proposer son représentant titulaire et son représentant suppléant au sein du Conseil Consultatif de la Halle à Marée, lesquels seront nommés par arrêté préfectoral.

⇒ **Se présentent :**

◆ **Titulaire :**

◇ Françoise LEMOINE, (Majorité)

◆ **Suppléant :**

◇ Maurice LEMASSON, (Majorité)

◆ **Titulaire :**

◇ Daniel PARIS, (Opposition)

◆ **Suppléant :**

◇ Gérard JACQUELINE, (Opposition)

SONT ELUS PAR 30 VOIX :

TITULAIRE : Françoise LEMOINE

SUPPLEANT : Maurice LEMASSON

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**COMITE DE PILOTAGE DE LA CHARTE PORTUAIRE DESIGNATION
D'UN REPRESENTANT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que depuis 1996, l'Etat, les Collectivités Locales dont la ville de DIEPPE, les Communautés portuaires et économiques, notamment la Chambre de Commerce et d'Industrie, oeuvrent à la réalisation de la Charte de place portuaire de DIEPPE.

Dans ce cadre, un Comité de Pilotage, au sein duquel siège un représentant de la Ville de DIEPPE, a été constitué.

Le Conseil Municipal est donc invité à désigner son représentant au sein de ce Comité de Pilotage de la Charte portuaire.

SE PRESENTENT :

⇒ **candidat de la majorité...** Maurice LEMASSON

⇒ **candidat de l'opposition** Christian CUVILLIEZ

EST ELU PAR 30 VOIX :

Maurice LEMASSON

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**PORT DE DIEPPE
ASSEMBLEE COMMERCIALE DU PILOTAGE
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que suite à son renouvellement, le Conseil Municipal est invité à désigner le représentant de la ville de DIEPPE au sein de l'Assemblée Commerciale du Pilotage.

SE PRESENTENT :

⇒ **candidat de la majorité...** Maurice LEMASSON

⇒ **candidat de l'opposition** Christian CUVILLIEZ

EST ELU PAR 30 VOIX :

Maurice LEMASSON

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**OPAH DU "CŒUR HISTORIQUE DE DIEPPE"
FONDS SOLIDARITE HABITAT
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que par délibération du 29 juin 2000, le Conseil Municipal autorisait la passation d'une convention "Fonds Solidarité Habitat" à intervenir entre la Ville de DIEPPE, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Caisse d'Epargne et la SEMAD.

Conformément à l'article 6 de cette convention, une Commission d'attribution des prêts a été instituée au sein de laquelle siège un représentant de la Ville de DIEPPE.

Le Conseil Municipal est donc invité à désigner ce représentant.

SE PRESENTENT :

⇒ **candidat de la majorité...** Gérard MARTINE

⇒ **candidat de l'opposition** Liliane BOSANSKY

EST ELU PAR 30 VOIX :

Gérard MARTINE

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**OFFICE MUNICIPAL DES FETES
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE DIEPPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

VU :

↳ le renouvellement du Conseil Municipal,

↳ les statuts de l'Office Municipal des Fêtes qui prévoient :

- 1) en son article 8 que le Maire ou son Délégué et les membres de la Commission Municipale des Fêtes sont membres de droit de **l'OFFICE MUNICIPAL DES FETES**

- 2) en son article 15 que le Maire ou son Délégué et **2 Conseillers Municipaux nommés par leurs pairs** au sein du Conseil Municipal, siègent au **COMITE DIRECTEUR**
- 3) en son article 17 que le Maire ou son Délégué préside le **BUREAU ADMINISTRATIF**

LE CONSEIL MUNICIPAL est invité à procéder, par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, à la désignation de ses deux représentants appelés à siéger au sein du **Comité Directeur**.

SE PRESENTENT :

⇒ **candidats de la majorité** Monique COTIGNY, Christine LEVISTRE

⇒ **candidats de l'opposition** Christian CUVILLIEZ, Jean BEAUFILS

APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
SONT ELUES PAR 30 VOIX :

Monique COTIGNY, Christine LEVISTRE

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DE DIEPPE
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE DIEPPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

↳ VU le renouvellement du Conseil Municipal,

↳ Et conformément aux statuts adoptés le 30 Avril 1968 et modifiés le 4 Mai 1990 de L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DE DIEPPE qui prévoient que la représentation de la Ville de DIEPPE sera assurée par le Maire et l'Adjoint Délégué aux sports ainsi que par 3 représentants à désigner par le Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL est invité à procéder à la désignation par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, de ses 3 représentants au sein de cette structure.

SE PRESENTENT :

⇒ **candidats de la majorité..** Jean CARON, Patrick ANCELOT, Roger LECUYER

⇒ **candidats de l'opposition** Sandrine HUREL, Arnaud COIGNET, Liliane BOSANSKY

**APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
SONT ELUS PAR 30 VOIX :**

Jean CARON, Patrick ANCELOT, Roger LECUYER

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**OFFICE DU TOURISME - SYNDICAT D'INITIATIVE
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE DIEPPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

↳ VU le renouvellement du Conseil Municipal,

↳ Et conformément aux statuts de l'OFFICE DU TOURISME, SYNDICAT D'INITIATIVE DE DIEPPE qui prévoient que la représentation de la Ville de DIEPPE sera assurée par 5 représentants à désigner par le Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL est invité à procéder par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, à la désignation de ses 5 représentants au sein de cette structure.

SE PRESENTENT :

⇒ **candidats de la majorité..** Laurent MARTIN, Maud MASSUGER, Jean BAZIN, Gérard MARTINE, Hubert VERGNORY

⇒ **candidats de l'opposition** Christian CUVILLIEZ, Sandrine HUREL, Jean BEAUFILS, Arnaud COIGNET, Liliane LEGRAS

APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
SONT ELUS PAR 30 VOIX :

**Laurent MARTIN, Maud MASSUGER, Jean BAZIN,
Gérard MARTINE, Hubert VERGNORY**

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**COMITE SOCIAL DU PERSONNEL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE DIEPPE
DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

↳ VU le renouvellement du Conseil Municipal,

↳ Et conformément à l'article 5 des statuts du COMITE SOCIAL DU PERSONNEL MUNICIPAL DE LA VILLE DE DIEPPE qui prévoient que la représentation de la Ville de DIEPPE sera assurée par le Maire ou son représentant ainsi que par 1 représentant à désigner par le Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL est invité à procéder par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, à la désignation de son représentant au sein de cette structure.

SE PRESENTENT :

⇒ **candidat de la majorité...** Christine GALLAIS

⇒ **candidat de l'opposition** Marie Catherine GAILLARD

APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
EST ELUE PAR 30 VOIX :

Christine GALLAIS

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**ASSOCIATION DIEPPE SCENE NATIONALE
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE DIEPPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

↳ VU le renouvellement du Conseil Municipal,

↳ Et conformément aux statuts de l'ASSOCIATION DIEPPE SCENE NATIONALE qui prévoient que la représentation de la Ville de DIEPPE sera assurée par le Maire ou son représentant ainsi que par six représentants à désigner par le Conseil Municipal, dont trois représentants siégeront au Conseil d'Administration (article 10 des statuts),.

LE CONSEIL MUNICIPAL est invité à procéder par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, à la désignation

- * de ses 6 représentants au sein de cette structure
- * et des 3 délégués parmi ces 6 représentants qui seront appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration.

SE PRESENTENT :

	candidats de la majorité	candidats de l'opposition
	Maud MASSUGER Monique COTIGNY Annie OUVRY Hubert VERGNORY Laurent MARTIN Jean BAZIN	Arnaud COIGNET Sandrine HUREL Liliane BOSANSKY Marie Catherine GAILLARD Daniel PARIS Christian CUVILLIEZ
Dont 3 membres au Conseil d'Administration	Maud MASSUGER Monique COTIGNY Annie OUVRY	

**APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
SONT ELUS PAR 30 VOIX :**

A L'ASSOCIATION DIEPPE SCENE NATIONALE

**Maud MASSUGER, Monique COTIGNY, Annie OUVRY, Hubert VERGNORY,
Laurent MARTIN, Jean BAZIN**

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Maud MASSUGER, Monique COTIGNY, Annie OUVRY

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,

**DIEPPE VILLE D'ART ET D'HISTOIRE
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE DIEPPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

↳ VU le renouvellement du Conseil Municipal,

↳ Conformément aux statuts de DIEPPE VILLE D'ART ET D'HISTOIRE qui prévoient que la représentation de la Ville de DIEPPE **sera assurée par le Maire ou son Délégué ainsi que par 5 représentants à désigner par le Conseil Municipal, dont 3 siégeront au Conseil d'Administration,**

Le CONSEIL MUNICIPAL est invité à procéder, par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, à la désignation :

- de ses 5 représentants au sein de cette structure,
- et des 3 délégués, parmi ces 5 représentants, qui seront appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration.

SE PRESENTENT :

	candidats de la majorité	candidats de l'opposition
	Jean CARON Laurent MARTIN Maud MASSUGER Annie OUVRY Hubert VERGNORY	Arnaud COIGNET Sandrine HUREL Liliane LEGRAS Jean BEAUFILS Gérard JACQUELINE
Dont 3 membres au Conseil d'Administration	Jean CARON Laurent MARTIN Maud MASSUGER	

**APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
SONT ELUS PAR 30 VOIX :**

A l'Association "DIEPPE VILLE D'ART ET D'HISTOIRE"

Jean CARON, Laurent MARTIN, Maud MASSUGER, Annie OUVRY, Hubert VERGNORY

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean CARON, Laurent MARTIN, Maud MASSUGER

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,

**DIEPPE CAPITALE DU CERF VOLANT
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE DIEPPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

↳ VU le renouvellement du Conseil Municipal,

↳ Et conformément aux statuts adoptés le 30 Octobre 1991 de "DIEPPE CAPITALE DU CERF-VOLANT" qui prévoient que la représentation de la Ville de DIEPPE sera assurée par le Maire ou son représentant ainsi que par 3 représentants à désigner par le Conseil Municipal, dont 1 membre siègera au Conseil d'Administration (article 8 des statuts),

LE CONSEIL MUNICIPAL est invité à procéder par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, à la désignation :

- * de ses 3 représentants au sein de cette structure
- * et du délégué, parmi ces 3 représentants, qui siègera au Conseil d'Administration

SE PRESENTENT :

	candidats de la majorité	candidats de l'opposition
	Pierre HAMEL Laurent MARTIN Maud MASSUGER	Arnaud COIGNET Christian CUVILLIEZ Liliane BOSANSKY
Dont 1 membre au Conseil d'Administration	Laurent MARTIN	

**APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
SONT ELUS PAR 30 VOIX :**

A l'Association "DIEPPE CAPITALE DU CERF-VOLANT"

Pierre HAMEL, Laurent MARTIN, Maud MASSUGER

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Laurent MARTIN

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,

**ASSOCIATION DES AMIS
DE LA MEDIATHEQUE JEAN RENOIR
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

↳ VU le renouvellement du Conseil Municipal,

↳ Et conformément aux statuts de l'ASSOCIATION DES AMIS DE LA MEDIATHEQUE JEAN RENOIR qui prévoient que la représentation de la Ville de DIEPPE sera assurée par le Maire ou son représentant ainsi que par deux Conseillers Municipaux et des responsables de différents services municipaux concernés.

LE CONSEIL MUNICIPAL est invité à procéder par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, à la désignation de ses deux représentants

SE PRESENTENT :

⇒ **candidats de la majorité..** Dominique LETEURTRE, JEAN BAZIN

⇒ **candidats de l'opposition** Arnaud COIGNET, Sandrine HUREL.

**APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
SONT ELUS PAR 30 VOIX :**

Dominique LETEURTRE, JEAN BAZIN

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**ASSOCIATION DIEPPOISE POUR LE DEVELOPPEMENT
DES LOISIRS EDUCATIFS
- ADDLE -
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE DIEPPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

↳ VU le renouvellement du Conseil Municipal,

↳ Et conformément aux statuts de L'ASSOCIATION DIEPPOISE POUR LE DEVELOPPEMENT DES LOISIRS EDUCATIFS (ADDLE) qui prévoient que la représentation de la Ville de DIEPPE **sera assurée par 4 représentants de la Municipalité**,

LE CONSEIL MUNICIPAL est invité à procéder par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, à la désignation de ses 4 représentants au sein de cette structure.

SE PRESENTENT :

⇒ **candidats de la majorité..** Hubert VERGNORY, Françoise LEMOINE,
Yvette SANNIER, Ludovic DIETSCH

⇒ **candidats de l'opposition** Sandrine HUREL, Liliane BOSANSKY, Arnaud
COIGNET, Liliane LEGRAS

APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
SONT ELUS PAR 30 VOIX :

Hubert VERGNORY, Françoise LEMOINE, Yvette SANNIER,
Ludovic DIETSCH

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**ASSOCIATION MAISON JACQUES PREVERT
DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE DE DIEPPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

↳ VU le renouvellement du Conseil Municipal,

↳ Et conformément aux statuts de l'ASSOCIATION MAISON JACQUES PREVERT qui prévoient que la représentation de la Ville de DIEPPE sera assurée par le Maire ou son représentant ainsi que par un Conseiller Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL est invité à procéder par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, à la désignation de son représentant au sein de cette structure.

SE PRESENTENT :

⇒ **candidat de la majorité..** Christine LEVISTRE

⇒ **candidat de l'opposition** Liliane BOSANSKY

APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
EST ELUE PAR 30 VOIX :

Christine LEVISTRE

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**CLUB DES JEUNES
DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE DE DIEPPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

↳ VU le renouvellement du Conseil Municipal,

↳ Et conformément aux statuts DU CLUB DES JEUNES qui prévoient que la représentation de la Ville de DIEPPE sera assurée par 1 représentant à désigner par le Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL est invité à procéder à la désignation par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, de son représentant au sein de cette structure.

SE PRESENTENT :

⇒ **candidat de la majorité..** Françoise BILLIEZ

⇒ **candidat de l'opposition** Marie Catherine GAILLARD

APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
EST ELUE PAR 30 VOIX :
Françoise BILLIEZ

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

ESTRAN
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE DIEPPE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que conformément aux statuts de l'Estran, la ville de DIEPPE est membre de droit de cette association et dispose de deux représentants au sein du Conseil d'Administration.

Le Conseil Municipal est donc invité à désigner ses deux représentants pour siéger au sein de cette instance.

SE PRESENTENT :

⇒ **candidats de la majorité..** Laurent MARTIN, Yvette SANNIER

⇒ **candidats de l'opposition** Arnaud COIGNET, Daniel PARIS

APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
SONT ELUS PAR 30 VOIX :

Laurent MARTIN, Yvette SANNIER

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**ASSOCIATION AVANCES
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE DIEPPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 11 décembre 1997, le Conseil Municipal décidait d'adhérer au groupement d'employeurs "Avances".

Conformément aux statuts de cette structure, la Ville de Dieppe dispose de 3 représentants au sein de ce groupement d'employeurs.

Le Conseil Municipal est donc invité à désigner ses trois représentants.

SE PRESENTENT :

⇒ **candidats de la majorité..** Patrick HOORNAERT, Yvette SANNIER, Jean CARON

⇒ **candidats de l'opposition** Christian CUVILLIEZ, Sandrine HUREL, Marie Catherine GAILLARD

APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
SONT ELUS PAR 30 VOIX :

Patrick HOORNAERT, Yvette SANNIER, Jean CARON

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**ASSOCIATION LA CRECHE FAMILIALE
DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE DE DIEPPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

↳ VU le renouvellement du Conseil Municipal,

↳ Et conformément aux statuts de L'ASSOCIATION LA CRECHE FAMILIALE qui prévoient que la représentation de la Ville de DIEPPE sera assurée par 1 représentant de la Municipalité,

LE CONSEIL MUNICIPAL est invité à procéder par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, à la désignation de son représentant au sein de cette structure.

SE PRESENTENT :

⇒ **candidat de la majorité..** Annie OUVRY

⇒ **candidat de l'opposition** Liliane BOSANSKY

APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
EST ELUE PAR 30 VOIX :

Annie OUVRY

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**CONSEIL D'ETABLISSEMENT
DE L'ASSOCIATION DES AMIS DU FOYER D'ACCUEIL
DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE DE DIEPPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que le décret n° 91 1415 du 31 décembre 1991 prévoit l'installation d'un Conseil d'Etablissement au sein des Institutions Sociales et Médico-sociales.

Conformément audit décret, l'Association des Amis du Foyer d'Accueil a mis en place cette structure **composée de deux Collèges "Personnels" et "Organisme Gestionnaire" ayant voix délibérative.**

Outre les membres ayant voix délibérative, le Conseil d'Etablissement comprend également **deux membres ayant voix consultative qui sont le Directeur de l'Etablissement et le représentant de la Commune.**

C'est pourquoi, vu le renouvellement du Conseil Municipal, celui-ci est invité à procéder à la désignation par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, de son représentant au sein de cette structure.

SE PRESENTENT :

⇒ **candidat de la majorité..** Dominique LETEURTRE

⇒ **candidat de l'opposition** Liliane BOSANSKY

APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
EST ELUE PAR 30 VOIX :

Dominique LETEURTRE

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**REPRESENTATION DE LA VILLE DE DIEPPE
AU SEIN DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT
DES STRUCTURES DIEPPOISES DE L'ASSOCIATION
DE PARENTS ET AMIS DE PERSONNES HANDICAPEES (A.P.E.I.)**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que conformément aux dispositions prévues par le Décret N° 91 - 1415 du 31 décembre 1991 relatif aux conseils d'établissement des institutions sociales et médico-sociales, un conseil d'Etablissement a été institué pour les structures dieppoises financées par le Département, à savoir :

- ⇒ le Foyer d'Hébergement "Henri IV",
- ⇒ le Service d'Accompagnement Saint Remy,
- ⇒ l'Atelier de Jour " Le Ravelin"

Outre les membres ayant voix délibérative, le Conseil doit comprendre deux membres avec voix consultative, à savoir le Directeur et le représentant de la Commune siège de l'établissement.

Il est précisé que la représentation de la commune est assurée soit par le Maire, soit - sur proposition du Maire - par un représentant désigné en son sein par le Conseil Municipal.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation de son représentant au sein du Conseil d'Etablissement des structures dieppoises de l'A.P.E.I..

SE PRESENTENT :

⇒ **candidat de la majorité..** Caroline HUCHET

⇒ **candidat de l'opposition** Liliane BOSANSKY

APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
EST ELUE PAR 30 VOIX :

Caroline HUCHET

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**COMITE MUNICIPAL DE SOLIDARITE
DESIGNATION DES REPRESENTANTS
DU CONSEIL MUNICIPAL A L'ASSEMBLEE GENERALE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que par délibération du 18 septembre 1997, le Conseil Municipal a approuvé les statuts du Comité Municipal de Solidarité, association qui a pour objet de venir en aide ponctuellement dans des cas de difficultés exceptionnelles et d'apporter son soutien aux œuvres de solidarité nationales et internationales.

Conformément à l'article 6 desdits statuts, le Conseil Municipal est invité à désigner en son sein 12 représentants pour siéger à l'Assemblée Générale.

SE PRESENTENT :

⇒ **candidats de la majorité..** Christine LEVISTRE, Béatrice SAINT PAUL, Monique COTIGNY, Franck WILKINSON, Frédérique LOOS, Yvette SANNIER, Annie OUVRY, Marie Claude BELLENGER, Jean CARON, Hubert VERGNORY, Patricia LEVASSEUR, Dominique LETEURTRE

⇒ **candidats de l'opposition** Christian CUVILLIEZ, Jean BEAUFILS, Liliane BOSANSKY, Marie Catherine GAILLARD, Sandrine HUREL, Gérard JACQUELINE, Arnaud COIGNET, Daniel PARIS, Liliane LEGRAS

APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
SONT ELUS PAR 30 VOIX :

**Christine LEVISTRE, Béatrice SAINT PAUL, Monique COTIGNY,
Franck WILKINSON, Frédérique LOOS, Yvette SANNIER, Annie OUVRY, Marie
Claude BELLENGER, Jean CARON, Hubert VERGNORY,
Patricia LEVASSEUR, Dominique LETEURTRE**

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**OFFICE DES PERSONNES AGEES DE DIEPPE
- OPAD -
DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE DE DIEPPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

↳ Conformément à l'article 4 des statuts de L'OFFICE DES PERSONNES AGEES DE DIEPPE (OPAD) qui prévoit que la représentation de la Ville de DIEPPE au sein du Conseil d'Administration est **assurée par 1 représentant du Conseil Municipal, lequel dispose d'une voix consultative**,

LE CONSEIL MUNICIPAL est donc invité à procéder par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, à la désignation de son représentant au sein de cette structure.

SE PRESENTENT :

⇒ **candidat de la majorité..** Dominique LETEURTRE

⇒ **candidat de l'opposition** Liliane BOSANSKY

APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
EST ELUE PAR 30 VOIX :

Dominique LETEURTRE

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**CONSEILS DES ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE DIEPPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que dans le secteur scolaire, la ville de DIEPPE est représentée au sein des 26 Conseils d'écoles des écoles maternelles et primaires par le Maire ou son représentant et un Conseiller Municipal.

Conformément à la répartition géographique pré-établie, le Conseil Municipal est invité à désigner, par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, les 11 représentants de la Ville au sein des Conseils d'écoles primaires et maternelles de DIEPPE.

		Majorité	Opposition
<u>SECTEUR 1 : CENTRE VILLE / BOUT DU QUAI.</u>			
↳ S/secteur N° 1/1..	SEVIGNE Primaire RICHARD SIMON Primaire BLAINVILLE Maternelle	Jean CARON	Liliane BOSANKY
↳ S/secteur N° 1/2..	DESCELIERS Primaire THOMAS Maternelle	Robert GRUEL	
<u>SECTEUR 2 : JANVAL</u>			
↳ S/secteur N° 2/1.	BOUDIER Primaire BOUDIER Maternelle	Christine LEVISTRE	Liliane LEGRAS
↳ S/secteur N° 2/2.	BROGLIE Primaire BROGLIE Maternelle	Maud MASSUGER	
<u>SECTEUR 3 : VAL DRUEL JANVAL</u>			
↳ S/secteur N° 3/1.	MARIE LAURENCIN SONIA DELAUNAY DELAUNAY Primaire	Patricia LEVASSEUR	Daniel PARIS
↳ S/secteur N° 3/2.	JULES FERRY Primaire VALENTIN FELDMANN Maternelle	Maud MASSUGER	
<u>SECTEUR 4 : NEUVILLE NEUF</u>			
↳ S/secteur N° 4/1.	JEANNE MAGNY PAUL BERT Maternelle PAUL BERT Primaire	Maurice LEMASSON	Sandrine HUREL
↳ S/secteur N° 4/2.	PAUL LANGEVIN Maternelle PAUL LANGEVIN Primaire LOUISE MICHEL	Yvette SANNIER	
<u>SECTEUR 5 : NEUVILLE VIEUX / LE POLLET</u>			
↳ S/secteur N° 5/1.	PIERRE CURIE Primaire PIERRE CURIE Maternelle	Marie Claude BELLENGER	Gérard JACQUELINE
↳ S/secteur N° 5/2.	ELSA TRIOLET Maternelle JACQUES PREVERT Primaire	Béatrice SAINT PAUL	

↳ S/secteur N° 5/3.

MICHELET Primaire
VAUQUELIN Maternelle

Françoise LEMOINE |

APRES VOTE SECRET, AU SCUTIN MAJORITAIRE,
SONT ELUS PAR 30 VOIX :
LES CANDIDATS DU GROUPE DE LA MAJORITE

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET COMMISSION PERMANENTE DES COLLEGES ET LYCEES
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE DIEPPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, les représentants de la Ville de DIEPPE au sein des Conseils d'Administration et des commissions permanentes des Collèges et Lycées, à raison de :

- * 3 représentants pour chacun des Conseils d'Administration
- * et 1 délégué à désigner parmi ces 3 représentants pour siéger au sein de la Commission permanente.

- ◆ **DELVINCOURT** :
- ◆ **Conseil d'Administration** : Jean BAZIN, Laurent MARTIN, Frédérique LOOS (Majorité)
- ◆ **Conseil d'Administration** : Christian CUVILLIEZ, Jean BEAUFILS, Liliane BOSANSKY (Opposition)

◇ **Commission permanente** : Jean BAZIN (Majorité)

- ◆ **BRAQUE** :
- ◆ **Conseil d'Administration** : Monique COTIGNY, Patricia LEVASSEUR, Maud MASSUGER (Majorité)
- ◆ **Conseil d'Administration** : Marie Catherine GAILLARD, Sandrine HUREL, Gérard JACQUELINE (Opposition)

◇ **Commission permanente** : Monique COTIGNY (Majorité)

- ◆ **CAMUS** :
- ◆ **Conseil d'Administration** : Yvette SANNIER, Ludovic DIETSCH, Béatrice SAINT PAUL (Majorité)
- ◆ **Conseil d'Administration** : Arnaud COIGNET, Daniel PARIS, Liliane LEGRAS (Opposition)

◇ **Commission permanente** : Yvette SANNIER (Majorité)

- ◆ **DUMAS** :
- ◆ **Conseil d'Administration** : Roger LECUYER, Maurice LEMASSON, Gérard MARTINE (Majorité)
- ◆ **Conseil d'Administration** : Christian CUVILLIEZ, Jean BEAUFILS, Liliane BOSANSKY (Opposition)

◇ **Commission permanente** : Roger LECUYER (Majorité)

- ◆ **LEP EMULATION** :
- ◆ **Conseil d'Administration** : Pierre BLONDEL, Gérard MARTINE, Jean CARON (Majorité)
- ◆ **Conseil d'Administration** : Marie Catherine GAILLARD, Sandrine HUREL, Gérard JACQUELINE (Opposition)

◇ **Commission permanente** : Pierre BLONDEL (Majorité)

- ◆ **LYCEE JEHAN ANGO :**
- ◆ **Conseil d'Administration :** Monique COTIGNY, Maud MASSUGER, Annie OUVRY (Majorité)
- ◆ **Conseil d'Administration :** Arnaud COIGNET, Daniel PARIS, Liliane LEGRAS (Opposition)

- ◇ **Commission permanente :** Monique COTIGNY (Majorité)

- ◆ **LYCEE NERUDA :**
- ◆ **Conseil d'Administration :** Pierre HAMEL, Pierre BLONDEL, Patrick HOORNAERT (Majorité)
- ◆ **Conseil d'Administration :** Christian CUVILLIEZ, Jean BEAUFILS, Liliane BOSANSKY (Opposition)

- ◇ **Commission permanente :** Pierre HAMEL (Majorité)

- ◆ **LYCEE TECHNIQUE DU GOLF :**
- ◆ **Conseil d'Administration :** Maud MASSUGER, Pierre BLONDEL, Patricia LEVASSEUR (Majorité)
- ◆ **Conseil d'Administration :** Marie Catherine GAILLARD, Sandrine HUREL, Gérard JACQUELINE (Opposition)

- ◇ **Commission permanente :** Maud MASSUGER (Majorité)

APRES VOTE SECRET, AU SCUTIN MAJORITAIRE,
SONT ELUS PAR 30 VOIX :
LES CANDIDATS DU GROUPE DE LA MAJORITE

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,

**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES COLLECTIVITES RESPONSABLES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT DE SEINE MARITIME
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE DIEPPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 11 mai 2000, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à la Fédération Départementale des Collectivités Responsables des services d'eau et d'assainissement de Seine Maritime.

Conformément à l'article 5 des statuts, la Fédération est administrée par un Comité Syndical composé de délégués élus au sein des assemblées délibérantes des Collectivités adhérentes à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal est donc invité à désigner en son sein, par vote à bulletins secrets, son délégué titulaire et son délégué suppléant.

SE PRESENTENT :

	titulaire	suppléant
⇒ candidat de la majorité.....	Pierre HAMEL	Monique COTIGNY
⇒ candidat de l'opposition...	Daniel PARIS	Gérard JACQUELINE

**APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
SONT ELUS PAR 30 VOIX :**

TITULAIRE : Pierre HAMEL.

SUPPLEANTE : Monique COTIGNY

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE
DE L'AGGLOMERATION DIEPPOISE
- SEMAD -
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE DIEPPE
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

Vu :

↳ le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121.33,

↳ la loi N° 82 213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, et des Régions,

↳ la loi N° 83 597 du 07 juillet 1983 relative aux Sociétés d'Economie Mixte Locales,

↳ le décret N° 85 491 du 09 mai 1985 pris pour l'application de l'article 8 de la Loi N° 83 597 du 07 juillet 1983 et relatif aux modalités de représentation des Communes, des Départements, des Régions et de leurs groupements au Conseil d'Administration des Sociétés d'Economie Mixte Locales,

Vu la délibération prise par le Conseil lors de sa séance du 05 décembre 1991 approuvant l'adhésion de la Ville de DIEPPE à la SEMAD ainsi que les statuts,

LE CONSEIL MUNICIPAL, suite à son renouvellement, est invité à désigner par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, ses **5 représentants** pour siéger au Conseil d'Administration de la SEMAD.

Il est également invité à désigner le Délégué titulaire et le Délégué suppléant de la Ville aux Assemblées Générales.

SE PRESENTENT :

		candidats de la majorité	candidats de l'opposition
Conseil D'administration		Edouard LEVEAU Hubert VERGNORY Pierre HAMEL Monique COTIGNY Annie OUVRY	Gérard JACQUELINE Jean BEAUFILS Marie Catherine GAILLARD Christian CUVILLIEZ Liliane BOSANSKY
Assemblée (titulaire)	Générale	Gérard MARTINE	
Assemblée (suppléante)	Générale	Maud MASSUGER	

**APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
SONT ELUS PAR 30 VOIX :**

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Edouard LEVEAU, Hubert VERGNORY, Pierre HAMEL, Monique COTIGNY,
Annie OUVRY**

A L'ASSEMBLEE GENERALE

Gérard MARTINE (titulaire), Maud MASSUGER (suppléant)

Enfin, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. Edouard LEVEAU à exercer les fonctions de Président dudit Conseil au nom de la Commune, si celle-ci se voyait confier la présidence.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, autorise M. Edouard LEVEAU à exercer les fonctions de Président par :

- ◆ **30 VOIX POUR (Groupe de la majorité)**
- ◆ **09 ABSTENTIONS (Groupe de l'Opposition)**

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

<p>SODINEUF HLM DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE DE DIEPPE</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, et conformément aux statuts de la société SODINEUF HLM (articles 10 et 11),

LE CONSEIL MUNICIPAL est invité à procéder par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, à la désignation de son représentant au sein de cette instance.

SE PRESENTENT :

⇒ **candidat de la majorité.....** Gérard MARTINE

⇒ **candidat de l'opposition...** Liliane BOSANSKY

APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
EST ELU PAR 30 VOIX :

Gérard MARTINE

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**SOCIETE DE CREDIT IMMOBILIER DE DIEPPE
DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE DE DIEPPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 30 mars 1995, le Conseil Municipal décidait d'acheter 300 actions de la Société de Crédit Immobilier de DIEPPE.

Du fait de cette prise de participation, la Ville de DIEPPE a demandé à pouvoir disposer d'un siège au Conseil d'Administration de la Société de Crédit Immobilier de DIEPPE.

VU le renouvellement du Conseil Municipal,

Et conformément aux statuts de la Société de Crédit Immobilier de DIEPPE,

Le Conseil Municipal est invité à désigner par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, son représentant permanent pour siéger au sein du Conseil d'Administration de ladite structure.

SE PRESENTENT :

⇒ **candidat de la majorité.....** Jean BAZIN

⇒ **candidat de l'opposition...** Gérard JACQUELINE

APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
EST ELU PAR 31 VOIX :

Jean BAZIN

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**ESPACE DE LA BARRE
REPRESENTATION DE LA VILLE DE DIEPPE
AU SEIN DE L'ASSOCIATION FONCIERE URBAINE LIBRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que par acte de vente en date du 24.02.1989, la Ville de Dieppe a acquis, sous la forme d'une vente en l'état futur d'achèvement, 3419 m² pour une école de Musique et une partie du parking dans le cadre de la construction d'un grand ensemble immobilier dénommé "Espace de la Barre" sis 20 rue Claude Groulard à Dieppe.

Cet ensemble immobilier, qui comprend plusieurs lots juridiquement indépendants, et appartient à différents propriétaires ou copropriétaires, est géré dans le cadre d'une Association Foncière Urbaine Libre.

La Ville, propriétaire du clos et du couvert de l'école de Musique, est représentée au sein de cette association à raison d'un titulaire et d'un suppléant.

Le Conseil Municipal est donc invité à désigner par vote à bulletins secrets, son représentant titulaire et son représentant suppléant.

SE PRESENTENT :

	titulaires	suppléants
⇒ candidats de la majorité...	Christine LEVISTRE	Gérard JACQUELINE
⇒ candidats de l'opposition	Hubert VERGNORY	Daniel PARIS

**APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
SONT ELUS PAR 30 VOIX :**

TITULAIRE : Christine LEVISTRE.

SUPPLEANT : Hubert VERGNORY

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**ILOT SAINT JACQUES
ASSOCIATION SYNDICALE
REPRESENTATION DE LA VILLE DE DIEPPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que l'ensemble immobilier "Ilot Saint Jacques" comprend deux lots indépendants, appartenant à l'OPAC et à la Ville de Dieppe et est géré par l'association syndicale de l'îlot Saint Jacques créée le 01.08.1984 et publiée le 01.10.1984.

Afin de représenter la ville de Dieppe au sein de cette association, le Conseil Municipal est invité à désigner, par vote à bulletins secrets son représentant titulaire et son représentant suppléant.

SE PRESENTENT :

	titulaire	suppléant
⇒ candidats de la majorité...	Dominique LETEURTRE	Liliane BOSANSKY
⇒ candidats de l'opposition	Pierre HAMEL	Sandrine HUREL

APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
SONT ELUS PAR 30 VOIX :

TITULAIRE : Dominique LETEURTRE

SUPPLEANT : Pierre HAMEL

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**PARKING PUBLIC "ESPACE DE LA BARRE"
SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe est copropriétaire du parking public "Espace de la Barre" et doit à ce titre être représentée au sein de l'Assemblée Générale des Copropriétaires comme le prévoit le règlement de copropriété du 24.02.1989.

Par conséquent, le Conseil Municipal est invité à désigner au sein du Syndicat des Copropriétaires de ce parking son représentant titulaire et son représentant suppléant.

SE PRESENTENT :

	titulaire	suppléant
⇒ candidats de la majorité...	Christine LEVISTRE	Gérard JACQUELINE
⇒ candidats de l'opposition	Hubert VERGNORY	Jean BEAUFILS

**APRES VOTE SECRET, AU SCRUTIN MAJORITAIRE,
SONT ELUS PAR 30 VOIX :**

TITULAIRE : Christine LEVISTRE

SUPPLEANT : Hubert VERGNORY

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE L.2122.22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal d'accorder au Maire pour la durée de son mandat, délégation pour les affaires énumérées à l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, excepté l'alinéa 17, à savoir :

1°) arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2°) fixer, pour toutes majorations inférieures à 5 %, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3°) procéder, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le Budget et passer à cet effet les actes nécessaires ;

Dans le cadre de cette délégation, il est proposé qu'elle s'exerce dans les conditions et limites ci-après définies :

Pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, le Maire reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- ↳ un différé d'amortissement,
- ↳ la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- ↳ la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- ↳ des droits de tirages échelonnés dans le temps avec la faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation,
- ↳ la possibilité d'allonger la durée du prêt,
- ↳ la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,

Par ailleurs, le Maire pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Il est précisé que cette délégation consentie par la présente délibération à M. le Maire peut être également exercée par Mme GALLAIS Christine, adjointe aux finances, aux conditions ci-dessus.

4°) prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;

5°) décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6°) passer les contrats d'assurance ;

7°) créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8°) prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9°) accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10°) décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 30 000 F.

11°) fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12°) fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13°) décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14°) fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15°) exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption, définis par le code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213.3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal

Dire que cette délégation sera également exercée par M. VERGNORY Hubert, Adjoint en charge du secteur de l'Urbanisme.

16°) intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, étant précisé que cette délégation :

- ↳ est valable pour l'ensemble du contentieux intéressant la Commune,
- ↳ vaut tant pour les actions en défense qu'en requête,
- ↳ et concerne également la voie d'appel ;

Il est proposé également au Conseil Municipal de décider qu'en cas d'absence ou d'empêchement de M. Edouard LEVEAU, Maire, les décisions prises en vertu de cette délégation pourront être signées par M. Pierre HAMEL, 1^{er} Adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanément de M. Edouard LEVEAU, Maire et de M. Pierre HAMEL , 1^{er} Adjoint, ces décisions pourront être signées par Mme Françoise BILLIEZ, 2^{ème} Adjointe

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Edouard LEVEAU, Maire, M. Pierre HAMEL, 1^{er} Adjoint et Mme Françoise BILLIEZ. 2^{ème} Adjointe, ces décisions pourront être signées par M. Patrick HOORNAERT, 3^{ème} Adjoint.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL, ADOPTE**, les propositions ci-dessus par :

- ◆ **30 VOIX POUR (Groupe de la majorité)**
- ◆ **09 ABSTENTIONS (Groupe de l'Opposition)**

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**CRÉATION D'UNE COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE
POUR LA GESTION DES AIDES
AUX ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Edouard LEVEAU, Maire, expose qu'à compter de ce jour, le Conseil Municipal décide la création d'une commission extra-municipale réunissant les représentants de tous les groupes du Conseil Municipal, du gestionnaire des finances locales, des structures associatives et syndicales, des services municipaux, suivant des dispositions qui seront décidées lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Cette commission aura pour tâche de faire un état des lieux dans le domaine des aides, directes ou indirectes, apportées aux organisations, associations ou groupements concourant aux objectifs prévus par l'article L1111-2 du code général des collectivités territoriales et sera chargée de valider les demandes qui seront faites à la ville par lesdites organisations, associations, structures, de veiller au respect de l'égalité de traitement des bénéficiaires de l'aide municipale en fonction des critères de représentativité, du caractère d'intérêt général et de la nature de leur activité.

Chaque année, cette commission se réunira pour faire un bilan de ces aides et du résultat des actions engagées avec l'aide municipale validée par la commission.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL, ADOPTE**, les propositions ci-dessus par :

- ◆ **30 VOIX POUR (Groupe de la majorité)**
- ◆ **Ne prend pas part au vote (Groupe de l'Opposition)**

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**ENVELOPPE INDEMNITAIRE
INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE,
DU MAIRE DELEGUE DE NEUVILLE ET DES ADJOINTS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Christine GALLAIS, Adjointe au Maire, expose que le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L.2123.20 à L.2123-24 fixe les conditions d'indemnisation des titulaires de mandats locaux.

Le montant de l'indemnité du Maire est exprimé en pourcentage de l'indice brut 1015. Ce pourcentage est de 90 % puisque la ville se situe dans la strate démographique 20 000 à 49 999 habitants.

De plus, le montant de l'indemnité peut être majoré de :

- 20 % pour les communes chef-lieu d'arrondissement,
- 25 % pour les communes classées station balnéaire.

Par ailleurs, l'indemnité des Maires Adjoints est déterminée par les dispositions combinées des articles L.2123-23, L.2123-24 et R.2123-23 soit :

- Pourcentage de l'indice brut 1015 correspondant à l'échelon immédiatement supérieur à celui de la population de la commune (50 000 à 99 999 habitants) = 75 %,
- 40 % de ce montant,
- Application des majorations de 20 % pour les communes chef-lieu d'arrondissement et 25 % pour les communes classées station balnéaire.

Enfin, de la même manière, le montant de l'indemnité allouée au Maire Délégué de NEUVILLE, qui prend en considération les dispositions du 5° de l'article R.2123-22, ne peut être supérieur à 65% de l'indice brut 1015 (équivalent à la strate démographique de 20 000 à 49 999 habitants).

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de décider :

- 1°) d'allouer au Maire, au Maire Délégué de Neuville et aux Maires Adjoints des indemnités de fonctions,
- 2°) d'appliquer les majorations légales au titre de commune chef-lieu d'arrondissement et de commune classée station balnéaire,
- 3°) de fixer l'enveloppe maximale des indemnités comme suit :

$[(IB\ 1015 \times 90\ %) + 20\ \% + 25\ \%] + [(IB\ 1015 \times 75\ %) + 20\ \% + 25\ \%] \times 4,4 + (IB\ 1015 \times 65\ \%)$

soit 1 856 229,72 francs annuels au 01.03.2001.

- 4°) d'allouer au Maire, au Maire Délégué de Neuville et aux Adjoints au Maire les indemnités correspondantes :

- Maire : $(IB\ 1015 \times 90\ %) + 20\ \% + 25\ \%$
- Maire Délégué de Neuville : $IB\ 1015 \times 65\ \%$
- Autres Adjoints : $((IB\ 1015 \times 75\ %) + 20\ \% + 25\ \%) \times 44\ \%$

- 5°) de déterminer la liste des bénéficiaires comme suit :

- Maire de DIEPPE :
- Maire Délégué de NEUVILLE LES DIEPPE :
- Maires Adjoints :

6°) d'appliquer ce dispositif dès l'installation du Conseil.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL, ADOPTE**, les propositions ci-dessus par :

- ◆ **30 VOIX POUR (Groupe de la majorité)**
- ◆ **09 ABSTENTIONS (Groupe de l'Opposition)**

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**RENOUVELLEMENT DE TROIS POSTES
DE COLLABORATEURS DE CABINET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Christine GALLAIS, Adjointe au Maire, expose que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale stipule – article 110 – que l'autorité territoriale peut, pour former son cabinet, librement recruter un ou plusieurs collaborateurs et mettre librement fin à leurs fonctions.

Le décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 fixe les conditions de rémunération et l'effectif des collaborateurs de Cabinet des différentes autorités territoriales.

Considérant que la Ville de Dieppe est surclassée parmi les communes comptant entre 40 et 80 000 habitants,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- 1) de bien vouloir renouveler les 3 postes de collaborateurs de Cabinet dont la rémunération ne sera en aucun cas supérieure à 90 % de celle afférente à l'indice terminal de rémunération du fonctionnaire territorial titulaire du grade le plus élevé en fonctions dans la collectivité.
- 2) de fixer la date d'effet de ce renouvellement au 26 mars 2001.

Les crédits afférents à cette dépense seront imputés au Budget Primitif 2001 et suivants – Fonction 020 – article 64131 – Service 0-3120.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL, ADOPTE**, les propositions ci-dessus par :

- ◆ **30 voix pour (Groupe de la Majorité)**
- ◆ **Ne prend pas part au vote (Groupe de l'Opposition)**

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 AVRIL 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**BUDGET STATIONNEMENT
SUBVENTION AU COMITE SOCIAL DU PERSONNEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 37
Nombre de votants : 39*

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Christine GALLAIS, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 400 F au Comité Social du Personnel.

La dépense est à imputer au crédit ouvert lors du Budget Primitif 2001 : fonction 020 - article 65748 - service 3440.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition ci-dessus.

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 10 AVRIL 2001
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,

SUBVENTION A L'ASSOCIATION AVANCES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Christine GALLAIS, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 215 000 F à l'association Avances.

La dépense est à imputer au crédit ouvert lors du Budget Primitif 2001 : fonction 025 - article 65748 - service 3120.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition ci-dessus.

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 10 AVRIL 2001
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,

**OPERATION « BOUGE TES 4 SAISONS »
VACANCES DE PRINTEMPS 2001
PROGRAMME D' ACTIONS ET VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX
MAITRES D'ŒUVRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Christine GALLAIS, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre du dispositif partenarial de prévention de la délinquance « Ville, Vie, Vacances », la Ville et ses partenaires proposeront pendant les vacances de printemps, qui se dérouleront du 17 au 30 avril, un programme d'activités éducatives, culturelles et de loisirs à destination des jeunes âgés de 13 à 18 ans – et jeunes adultes - qui habitent dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Ce programme se déroulera de la façon suivante :

1°) Un stage de danse hip-hop à l'initiative de l'Ecole Nationale de Musique et de Danse dans la continuité de l'action lancée depuis les vacances de Toussaint 2000, pendant trois jours au studio de Danse de Dieppe Scène Nationale. L'action vise une trentaine de jeunes.

2°) Un voyage de deux jours à Paris, les 18 et 19 Avril, pour dix jeunes, afin de découvrir les grands monuments et lieux culturels de la capitale, à l'initiative du Club des Jeunes de Neuville.

3°) Un camp à la neige du 13 au 22 Avril, organisé par huit jeunes des Bruyères et de Janval avec l'aide de la Maison Jacques Prévert. Cette action, préparée depuis le mois de septembre, s'autofinance pour partie par des activités conduites par les jeunes eux-mêmes.

4°) Un chantier de construction « d'engins identifiés », sous la responsabilité du Drakkar, pour vingt-cinq jeunes environ qui, sous la direction d'un plasticien, fabriqueront à partir de matériaux de récupération un engin volant, un engin roulant, un engin flottant et un engin mobile fixe qui serviront, pendant l'opération « Bouge ton Eté » de repères signalétiques des points d'accueil des jeunes dans les quartiers.

5°) Un stage Graph, dans la continuité des actions engagées lors des précédentes vacances, organisé par la MJC du centre, pour dix-huit jeunes, durant six jours. Ce stage aura pour thème la réalisation de fresques pour la prochaine fête de la musique.

6°) Un point d'accueil temporaire au val Druel (Ecole Sonia Delaunay), à l'initiative de l'ADDLE, avec un point presse, du ping-pong, du baby-foot, des jeux de société ; A partir de ce point d'accueil, les jeunes seront accompagnés sur les activités « Bouge tes 4 saisons » notamment du cerf-volant acrobatique sur les pelouses de la plage ; Deux sorties à Paris pour huit jeunes à chaque fois seront organisées : l'une pour visiter l'Institut du Monde Arabe, l'autre la Cité des Sciences à la Villette.

Une sortie au Zénith de Rouen est prévue le Jeudi 26 avril au soir, pour aller écouter le groupe reggae « SINSEMILIA ».

7°) Un stage de perfectionnement aux techniques des arts du spectacle de rues, organisé par l'ADDLE avec la Compagnie de la marmite, pour dix-sept jeunes (dont douze déjà intégrés), du 17 au 27 avril.

8°) L'accès aux ateliers multimédia municipaux :

- au service Communication, 24 rue des Maillots, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

- au Drakkar, le mardi, mercredi, vendredi après-midi de 15h à 18h, et le mercredi matin de 10h à 12h.

- au pôle de services « La fontaine », du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

9°) Un atelier cuisine, au pôle de services Camille Claudel au Val Druel, pour la réalisation de pâtisseries.

10°) Un stage d'initiation à la radio, les 18, 19 et 20 avril 2001, à l'initiative de Dieppe Scène Nationale afin de préparer une quinzaine de jeunes Dieppois à assurer le reportage radiophonique des deux festivals qui auront lieu en mai à DSN, VISU et TOO MUCH ; l'émission de radio devant avoir lieu les 11, 12 et 13 mai 2001.

11°) Un programme sportif, à l'initiative du service municipal des sports, comprenant du stretching, du street-hockey, du kayak-polo, du VTT en forêt d'Arques, de la descente de rivière en canoë, du basket, du foot, du rugby, etc....

Afin de rembourser aux structures partenaires les dépenses qui auront été engagées pour conduire ces activités, il est proposé de payer à l'issue des actions les sommes suivantes, sous forme de subventions :

- 10 000 F au SYDEMPAD (Ecole Nationale de Musique) pour le stage hip-hop.
- 7 260 F au Club des Jeunes de Neuville pour le voyage à Paris.
- 6 550 F à la Maison Jacques Prévert pour le camp à la neige
- 8 250 F au Drakkar (MJC) pour la construction d'engins identifiés
- 10 770 F à la MJC du Centre pour le stage de Graph
- 6 000 F à l'ADDLE pour le point d'accueil du Val Druel, le cerf-volant acrobatique, deux sorties à Paris et une sortie au Zénith de Rouen
- 6 600 F à l'ADDLE pour le stage d'initiation aux arts du spectacle de rues
- 10 000 F à Dieppe Scène Nationale pour le stage radio

Les ateliers multimédia, l'atelier cuisine et les activités sportives fonctionneront dans le cadre de la gestion ordinaire des services municipaux.

Les subventions seront payées au vu des bilans pédagogiques et financiers produits par les maîtres d'œuvre. Elles seront imputées au 824/65748.40/37 « subventions de fonctionnement – Bouge tes 4 saisons ».

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 AVRIL 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,**

**EGLISE SAINT JACQUES
RESTAURATION DU BRAS SUD DU TRANSEPT
– PROGRAMME 2001 - CONVENTIONS DE FINANCEMENT
ETAT-VILLE ET DEPARTEMENT-VILLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Frédérique LOOS, Adjointe au Maire, expose que l'opération de restauration complète du bras nord du transept de l'Eglise Saint Jacques est maintenant achevée, et celle complémentaire de la couverture des chapelles du chœur est en voie d'achèvement.

Le nouveau grand chantier à engager sur l'édifice est maintenant celui de la restauration complète du bras sud du transept. Le lancement de cette opération devrait être programmé au titre de l'année 2002.

Pour 2001, la Ville a été sollicitée par l'Etat pour participer au financement du Projet Architectural et Technique de cette opération qui sera réalisé par l'Architecte en Chef des Monuments Historiques.

Le coût de cette étude est estimé à 800.000 F. TTC et doit être supporté pour moitié chacun par l'Etat et la Ville, cette dernière pouvant bénéficier de l'aide du Conseil Général à hauteur de 25 % du montant HT du coût de l'action, comme prévu dans ce type d'opération.

Il est donc demandé au Conseil Municipal

1 – d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Etat pour le financement du programme 2001 de la restauration de l'Eglise Saint Jacques.

2 – de solliciter du Département l'aide financière prévue et d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec le Département.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 AVRIL 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**CENTRE D'HEBERGEMENT LES ROCHES
CONFIRMATION D'UNE DELIBERATION
DU CONSEIL D'EXPLOITATION DU 14 FEVRIER 2001**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Laurent MARTIN, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal de confirmer la délibération prise par le Conseil d'Exploitation de la régie à autonomie financière du centre d'hébergement « Les Roches » lors de sa réunion du 14 février dernier à l'effet de décider une majoration de 0,50 % des salaires versés au personnel du centre à compter du 1^{er} mars 2001.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 10 AVRIL 2001
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,

**CHATEAU-MUSEE
EDITION D'UN NOUVEAU DEPLIANT PROMOTIONNEL DEMANDE
DE SUBVENTION**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Frédérique LOOS, Adjointe au Maire, expose que le dépliant promotionnel 3 volets actuel du Château-Musée date de plus de neuf ans maintenant (janvier 1992), aussi il a semblé au Conservateur qu'il serait opportun de s'inscrire dans la démarche initiée par le Conseil Général et le Comité Départemental du Tourisme de valorisation des projets et équipements culturels par l'édition d'un nouveau dépliant à l'esthétique plus actuelle et à l'iconographie renouvelée.

Le coût de ce projet d'édition d'un nouveau dépliant ressortirait à 27.717,30 F.TTC (4225, 48 €) pour 40.000 exemplaires en version bilingue français-anglais, et 3.391 F. TTC (516,95 €) par tranche de 10.000 exemplaires supplémentaires, et pourrait donner lieu à une aide financière de 9.000 F. de la part du Conseil Général

Il est donc proposé au Conseil Municipal de confirmer l'édition de ce document d'appel en quantité nécessaire et de solliciter du Conseil Général l'attribution de l'aide financière correspondante.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 AVRIL 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

CIRCUIT TOURISTIQUE DIEPPE-BRIGHTON
2^{ème} tranche d'aménagement de l'axe de la rue des Bains

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :37

Nombre de votants :39

LE DIX AVRIL DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BOSANSKY, M. PARIS respectivement à Mme LEGRAS, Mme HUREL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que le programme « Circuit Touristique » mené avec la Ville de Brighton, comprenait dans son volet aménagement urbain une première tranche de réfection du parvis Saint Rémy, qui a été réalisée pendant l'été 2000.

Les études étant suffisamment avancées, la 2^{ème} tranche concernant l'axe de liaison piétonne entre la rue des Bains et les Tourelles, est prête à être lancée.

Les travaux de réfection des réseaux souterrains étant prévus en avril et mai de cette année, par souci d'économie, il serait préférable d'enchaîner cette phase avec celle des aménagements urbains de cet axe piéton, pendant les mois de juin et juillet.

D'autre part, le cofinancement de 50 %, obtenu du programme européen Interreg II, sur ce dossier, impose de fournir les factures acquittées de l'opération avant le 31 décembre 2001.

Le montant prévisionnel de cette deuxième tranche s'élève à 900 000 F TTC, il est inscrit au Budget Primitif 2001 (824 – 2315.1 – 98021 – 345).

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le D.C.E. de cette 2^{ème} tranche,
- d'autoriser le lancement de l'appel d'offres des travaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés qui en résulteront.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 AVRIL 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,